

document de travail

Janvier 2008

56

Où va l'aide française ?

Comparaison entre la sélectivité de l'APD française totale et celle de l'Agence Française de Développement

Jacky Amprou, AFD (amprouj@afd.fr)

Carl Bernadac, AFD (bernadacc@afd.fr)

Pascaline Magnès, ministère des Affaires étrangères

(Pascaline.MAGNES@diplomatie.gouv.fr)

Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Jean-Michel SEVERINO

Directeur de la rédaction : Robert PECCOUD

ISSN : 1954-3131

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2008

Mise en page : Vif Argent

Sommaire

Résumé	4
Introduction	5
1. Dans quelle mesure l'allocation réelle diverge de l'allocation idéale telle que prônée par le discours dominant ?	7
1.1. Les motivations des bailleurs révélées par l'allocation de leur aide	7
1.2. L'émergence d'un discours dominant en faveur d'une rationalisation de l'allocation de l'aide.	8
1.3. Quelle est l'influence du discours dominant sur l'évolution actuelle des politiques d'aide au développement ?	9
1.3.1. Le recours aux modèles d'allocation de l'aide : l'exemple de l'AID et du MCA	9
1.3.2. L'accent mis sur la sélectivité et ses méthodes d'évaluation	10
2. Analyse des critères d'allocation de l'aide totale française	14
2.1. Le modèle d'allocation explicatif des engagements d'APD	14
2.2. La sélectivité de l'APD française	15
3. Analyse des critères d'allocation des engagements de l'AFD	18
3.1. Statistiques descriptives des engagements AFD	18
3.1.1. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de pauvreté	19
3.1.2. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de vulnérabilité économique	21
3.1.3. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de capital humain	22
3.1.4. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de gouvernance	23
3.2. Etude économétrique de la sélectivité des engagements de l'AFD	25
3.2.1. Construction du modèle	25
3.2.2. Résultats du modèle général	26
3.2.3. Les spécificités AFD	27
4. Pertinence et usage des modèles d'allocation géographique de l'aide	30
4.1. Règle <i>versus</i> discrétion	30
4.2. Niveaux d'intégration des modèles d'allocation dans les procédures de décision des bailleurs	30
Conclusion	33
Annexe : Spécification des différents modèles	34
Liste des sigles	36
Bibliographie	37

Résumé

Ce papier s'inscrit dans le débat actuel qui lie l'efficacité de l'aide publique au développement à la sélectivité de son allocation géographique. La première partie rappelle l'évolution des motivations des donateurs, telle que révélée par leur sélectivité géographique, et souligne les principes et les limites du discours aujourd'hui dominant sur la rationalisation de la répartition de l'aide. La deuxième partie analyse la sélectivité géographique de l'aide française et de l'AFD en proposant une méthode économétrique plus robuste

et des critères de sélectivité complémentaires de ceux habituellement retenus. Les résultats remettent en cause la non sélectivité de l'aide française avancée par certains travaux académiques et mettent également en évidence une sélectivité de l'aide AFD. La dernière partie examine la pertinence des modèles d'allocation géographique et plaide en faveur de leur utilisation comme outil d'aide à l'analyse managériale *ex-post*, plutôt que comme modèle normatif *ex-ante*, en particulier pour une agence bilatérale comme l'AFD.

Introduction

Depuis quelques années, la littérature traitant des facteurs d'efficacité de l'aide et celle analysant parallèlement les critères effectifs d'allocation des différents donateurs ont donné un nouveau relief à la question : à qui donner ? La réponse à cette question récurrente depuis l'apparition du concept d'aide publique au développement (APD) doit aujourd'hui prendre en compte deux contraintes majeures. La première est budgétaire. Malgré les engagements pris par les pays donateurs et malgré le retournement récent d'une tendance à la baisse, les niveaux de l'APD sont fortement limités par les capacités budgétaires des pays développés. La deuxième contrainte majeure est d'ordre qualitatif et découle de la première. En présence de budgets serrés, l'allocation géographique des flux d'aide doit permettre d'avoir le maximum d'impact en termes de réduction de la pauvreté. Or, tous les pays n'ont pas la même capacité à utiliser efficacement l'aide pour promouvoir leur développement. Ainsi est né le concept de « sélectivité de l'aide », qui exprime la qualité de l'allocation géographique de l'aide, l'aide la plus sélective étant celle qui en maximise l'efficacité au regard de ses objectifs.

Puisque la sélectivité de l'aide est définie comme la qualité de son allocation géographique, le jugement sur la sélectivité implique de comparer l'allocation effective de l'aide à ce que serait une allocation optimale. La réflexion sur la sélectivité a connu deux phases. Dans une première phase dont les origines sont anciennes, les travaux ont cherché à identifier parmi les facteurs explicatifs de l'allocation ceux qui représentaient les besoins des pays receveurs, plutôt que l'intérêt des pays donateurs : on considère alors que la « bonne allocation » de l'aide est celle qui répond aux besoins des pays receveurs (par ex. Alesina et Dollar, 2000 ; Berthélémy et Tichit, 2004; Berthélémy, 2004). Dans une

seconde phase plus récente, certains travaux (Dollar et Levin 2004, 2006 et Roodman, 2004) ont cherché à établir des indicateurs de sélectivité en examinant dans quelle mesure l'aide est allouée à des pays où elle a le plus de chance d'être efficace. Ces travaux se sont essentiellement référés à l'analyse de Burnside et Dollar (2000) sur l'efficacité de l'aide. C'est à cette seconde phase que nous nous intéressons ici parce que la Banque mondiale et le FMI dans leur *Global Monitoring Report* ou le Center for Global Development (CGDEV) dans son *Commitment to Development Index* ont repris les conclusions de l'étude de Dollar et Levin et celles de Roodman, qui ont acquis ainsi une portée politique et tentent d'influencer le comportement des donateurs.

De ces différentes analyses sur le comportement des donateurs, il ressort que la France serait assez peu sélective dans l'allocation de son aide, ou plus précisément qu'elle ne suivrait pas les critères communément admis, depuis les travaux de Burnside et Dollar, comme des critères d'efficacité de l'aide. En effet, elle n'allouerait pas son aide en priorité aux pays les plus pauvres et/ou les mieux gouvernés, alors qu'une allocation ciblée au profit de ces pays permet, selon le paradigme dominant, de respecter à la fois les critères de besoins et de performances des pays receveurs. La revue par les pairs effectuée par le CAD en 2004 propose globalement le même diagnostic et recommande une plus grande concentration de l'aide française par opposition au saupoudrage actuel, que la définition d'une « zone de solidarité prioritaire » n'a pas permis de corriger.

Pour répondre à ces critiques, le CICID 2004 a inscrit parmi les axes prioritaires de la politique française d'aide publique au développement, une meilleure sélectivité, prévisibilité et

concentration. Des réflexions ont été initiées en vue d'aboutir à une stratégie permettant de tendre vers ces objectifs. Elles ont notamment abouti à une proposition de modèle d'allocation géographique de l'aide française, qui pourrait à terme devenir normatif.

L'objectif de cet article est d'analyser plus en détails l'application du concept de sélectivité au cas de l'aide française en introduisant deux innovations par rapport à la littérature existante sur le sujet. La première consiste à utiliser une méthode économétrique plus fine (la méthode des moments généralisés) permettant de corriger certains biais statistiques identifiés dans les travaux existants. La deuxième innovation consiste à isoler le cas de l'Agence Française de

Développement au sein du dispositif français de coopération et de comparer la sélectivité des engagements de l'opérateur dit « pivot » par rapport à celle de l'aide française globale. L'article s'organise de la manière suivante : dans une première partie, une brève revue de la littérature propose d'examiner dans quelle mesure l'allocation effective des donateurs diverge de l'allocation optimale prônée par le discours dominant. Les deuxième et troisième parties comparent la sélectivité de l'aide totale française et celle de l'AFD à partir d'outils économétriques et de statistiques descriptives. Enfin, une dernière partie examine la question de la pertinence et de l'usage des modèles d'allocation géographique de l'aide.

1. Dans quelle mesure l'allocation réelle diverge de l'allocation idéale telle que prônée par le discours dominant ?

1.1. Les motivations des bailleurs révélées par l'allocation de leur aide

L'allocation géographique de l'aide publique au développement relève de considérations à la fois économiques et politiques. Pendant la guerre froide, les motivations d'ordre politique et géostratégique ont sans doute pris le pas sur les motivations liées à la promotion du développement. Des Etats notoirement corrompus, peu soucieux du développement de leur pays et bafouant les droits de l'homme, ont reçu pendant toute cette période des volumes d'aide importants de la part de la communauté des bailleurs de fonds. Le Zaïre de Mobutu et les Philippines de Marcos, pays fréquemment cités dans la littérature, sont des exemples de ces pays ayant bénéficié d'une rente « géostratégique » durant cette période. Les analyses académiques des critères d'allocation de l'aide mettent toutes en évidence l'importance des intérêts propres des pays donateurs dans leurs choix d'allocation d'aide : intérêts sécuritaires, mais également commerciaux et d'investissements (voir notamment McKinlay et Little, 1978 ; Maizels et Nissanke, 1984).

Avec la fin de la guerre froide, les années 90 ont été marquées par un retour sur le devant de la scène des objectifs de développement. L'adoption aux Nations unies des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) illustre bien ce nouveau consensus international. La réduction de la pauvreté dans les pays en développement est dorénavant affichée comme un objectif commun et prioritaire pour la communauté internationale.

Pour autant, les fondements de l'aide restent un savant mélange d'altruisme et de réalisme politique. Ainsi, les études récentes sur le sujet soulignent encore l'importance des liens commerciaux, politiques et culturels entre les pays donateurs

et les pays receveurs. Alesina et Dollar (2000) montrent par exemple que les votes aux Nations unies demeurent un déterminant essentiel d'allocation d'aide, tout comme les liens avec les anciennes colonies. De même, l'étude de Berthélemy et Tichit (2004) souligne que les relations commerciales et d'investissements privés tiennent une place de plus en plus importante dans les critères d'allocation.

Aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme international, l'interdépendance grandissante des Etats, liée au processus de mondialisation, et l'émergence de problèmes communs aux pays du Nord et du Sud (migrations internationales, pandémies etc...) redéfinissent les justifications de l'aide. Si la lutte contre la pauvreté demeure un objectif commun et prioritaire, sa justification relève plus souvent des intérêts propres des pays donateurs que d'un ensemble de raisons morales et éthiques.

La refonte institutionnelle récente du système d'aide américain est révélatrice d'une double évolution de l'allocation de l'aide publique au développement, évolution commune à plusieurs donateurs. La première est la prise en compte accrue de la qualité de la gouvernance des pays receveurs d'aide. La création du *Millennium Challenge Account* (MCA) en 2002 par l'administration Bush a pour but d'inciter à l'amélioration de la gouvernance dans les pays en développement en allouant des montants importants d'aide à un nombre restreint de pays satisfaisant les critères de « bonne » gouvernance politique et économique. La deuxième évolution est celle d'une allocation « sécuritaire » de l'aide. Cette évolution se reflète dans l'annonce, fin janvier 2006, d'une réforme institutionnelle de la gestion de l'aide américaine, consistant à renforcer le contrôle du département

d'Etat sur l'agence d'aide américaine (USAID). La justification essentielle avancée pour cette réforme est celle d'un meilleur ajustement des programmes d'assistance en fonction des objectifs de politique étrangère des Etats-Unis. Ce changement institutionnel s'inscrit dans la réforme plus large de la diplomatie américaine, la « diplomatie transformationnelle », dont le but est de soutenir et de contribuer à la

transition démocratique dans les pays en développement. Une conception nouvelle de la diplomatie émerge, visant à soutenir le changement au sein même des Etats plutôt que dans les relations entre Etats. L'aide publique au développement est dorénavant présentée comme un outil essentiel de cette politique (Condoleezza Rice, 2006).

1.2. L'émergence d'un discours dominant en faveur d'une rationalisation de l'allocation de l'aide

A la fin des années 90, la conjonction d'une forte diminution des flux d'aide et du retour sur le devant de la scène de l'objectif de lutte contre la pauvreté a suscité une réflexion parmi les bailleurs de fonds sur une rationalisation de l'allocation de l'aide. Les débats, alimentés par des travaux académiques, ont progressivement conduit à l'émergence d'un discours dominant, selon lequel la répartition géographique de l'aide au développement doit favoriser les pays à faible revenu et bien gouvernés. En d'autres termes, la rationalisation, telle qu'envisagée par la communauté des donateurs, prône une allocation qui maximise, pour un montant d'aide donné, la réduction de la pauvreté.

Le débat sur l'efficacité de l'aide s'est trouvé au cœur de cette réflexion : les travaux académiques soulignent l'importance de l'environnement institutionnel et des choix de politique économique des pays receveurs pour une aide efficace (Burnside et Dollar, 2000). Malgré de nombreuses critiques quant à la méthodologie adoptée par Burnside et Dollar, leurs travaux ont eu des implications politiques importantes. Ils constitueront un des fondements théoriques du principe de sélectivité des pays receveurs dans la logique d'une allocation optimale de l'aide en termes de réduction de la pauvreté.

Afin d'atteindre les OMD d'ici à 2015, Collier et Dollar (2002) développent un modèle normatif d'allocation de l'aide qui

propose une règle d'allocation maximisant le nombre de personnes sorties de la pauvreté. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire des donateurs, l'objet de ce modèle est donc de proposer une réallocation de l'APD vers les pays dans lesquels elle serait la plus efficace : les pays les plus pauvres, mais également les plus performants. Ce modèle est fondé sur trois hypothèses fortes et discutables : (i) l'aide a un effet positif sur la croissance dans les pays ayant des politiques économiques saines, concept rapidement étendu à la qualité de l'environnement institutionnel ; (ii) la croissance entraîne une réduction de la pauvreté ; (iii) l'aide a des rendements marginaux décroissants (passé un certain seuil, un dollar supplémentaire d'aide est relativement moins efficace).

Par rapport à l'aide actuellement versée, l'allocation optimale de l'aide obtenue par Collier et Dollar favorise, parmi les pays les plus pauvres, ceux dont les institutions et politiques économiques sont les plus saines. Elle suggère également un redéploiement de l'aide des pays à revenu intermédiaire vers les pays à faible revenu. Même si ce modèle est fondé sur des hypothèses fortes, il ne prend pas en compte d'autres facteurs d'efficacité de l'aide (pour une revue des débats, voir Amprou et Chauvet, 2007). Il a néanmoins eu un impact important sur les politiques d'allocation des agences d'aide au développement.

1.3. Quelle est l'influence du discours dominant sur l'évolution actuelle des politiques d'aide au développement ?

Le principe de sélectivité de l'aide en fonction des besoins et des performances, tel que prôné par le discours dominant, a largement été repris par la communauté internationale et en particulier par les instances, telles que le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, chargée de la promotion des bonnes pratiques parmi les donateurs. Ainsi, la déclaration de Paris de 2005 sur l'Efficacité de l'aide, ainsi que les différentes revues par les pairs au sein du CAD, retiennent explicitement le respect du principe de sélectivité, comme un des critères d'évaluation des pratiques des donateurs. L'importance donnée au principe de sélectivité, sur la scène internationale, a incité plusieurs d'entre eux à avoir recours à des modèles d'allocation de leur aide, permettant de tendre vers une plus grande rationalisation. Elle a aussi favorisé le développement des méthodologies permettant d'évaluer les efforts des donateurs en faveur d'une plus grande sélectivité.

1.3.1. Le recours aux modèles d'allocation de l'aide : l'exemple de l'AID et du MCA

Plusieurs agences d'aide se sont largement inspirées des recommandations des travaux sur l'allocation optimale de l'aide pour définir leur politique d'allocation, en définissant ex ante les critères d'éligibilité et les enveloppes dédiées à chaque pays éligible, sur la base des performances et des besoins des pays receveurs. Deux exemples de modèles d'allocation appliqués par des agences d'aide sont ici présentés : celui de l'Association Internationale pour le Développement (AID) et celui du Millenium Challenge Account (MCA).

Le modèle d'allocation de l'AID

L'AID, qui est le guichet concessionnel de la Banque mondiale, utilise un modèle pour allouer son aide depuis plus de vingt ans. Les travaux académiques récents ne sont donc pas à l'origine de ce modèle, mais ont fortement

influencé son évolution. Le processus d'allocation suit trois étapes : la première consiste à évaluer les performances du pays sous la forme d'une note (Country Performance Rating), la seconde intègre cette note dans une formule d'allocation qui donne une allocation triennale indicative par pays éligible à l'AID et la dernière ajuste cette allocation indicative en fonction de la stratégie d'assistance au pays pour déterminer l'allocation définitive. Selon ce modèle, l'allocation de l'aide dépend avant tout des performances des pays receveurs, le niveau de pauvreté jouant quant à lui un rôle mineur. Ce dernier intervient néanmoins à deux niveaux : (i) pour être éligible aux ressources de l'AID, les pays doivent avoir un revenu par habitant inférieur à 865 US\$ et (ii) la formule d'allocation appliquée aux pays éligibles intègre le niveau de revenu par habitant, comme variable ayant un impact négatif sur le montant d'aide alloué. Un débat s'est développé à propos de l'importance à donner au niveau de pauvreté dans cette formule d'allocation : faut-il accroître la pondération appliquée au revenu par habitant au détriment de celle appliquée aux performances ?

$$\text{Allocation} = f(\text{CPR}^{2.0}, \text{Pop}^{1.0}, \text{PIB/tête}^{-0.125})$$

La Banque mondiale n'est pas favorable à cette idée et justifie sa position par la volonté de ne pas pénaliser les pays en forte croissance. En effet, un pays, à niveau de revenu initial très bas et connaissant une croissance soutenue, doit faire face à des besoins croissants d'investissements publics en infrastructures et services sociaux. Or, augmenter le poids du revenu par habitant (avec un exposant négatif) dans la formule d'allocation reviendrait à diminuer progressivement les ressources de l'AID destinées à ce type de pays. La Banque mondiale fonde sa position sur les conclusions de Collier et Dollar (2002), selon lesquelles une allocation de l'aide permettant de maximiser l'efficacité en matière de réduction de la pauvreté consiste à augmenter les volumes d'aide en fonction de la capacité d'absorption des pays, capacité qui augmente avec leur niveau de développement.

1. Dans quelle mesure l'allocation réelle diverge de l'allocation idéale telle que prônée par le discours dominant ?

L'exemple des Etats-Unis : le modèle du MCA

Le modèle d'allocation adopté pour le *Millenium Challenge Account* (MCA) est probablement celui qui s'est le plus inspiré des enseignements de la littérature récente sur le sujet. Créé par le Président Bush en 2002, il est présenté par l'administration américaine comme le nouvel outil financier de la politique américaine d'aide aux pays les moins avancés. Initialement doté de 5 milliards de dollars par an, avant que le congrès n'autorise en réalité qu'une aide d'un milliard en 2004, 1,25 en 2005 et 2 milliards en 2006, il est la manifestation la plus visible de la nouvelle approche américaine de l'aide publique au développement. Cette approche peut se résumer de la façon suivante : sélectionner un nombre limité de pays qui ont démontré leur engagement à appliquer une bonne gouvernance économique et politique ; leur allouer des sommes importantes sous forme de dons pour financer des projets qu'ils auront eux-mêmes identifiés ; leur demander de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus.

L'innovation importante de cet outil est le mode de sélection des pays éligibles fondé sur des critères de performance ex ante. Concrètement, pour bénéficier du MCA, un pays doit satisfaire 16 critères de performances, répartis en trois catégories :

- (i) bonne gouvernance : respect des libertés publiques, des droits individuels et de la liberté d'expression, efficacité des pouvoirs publics, indépendance de la justice, contrôle de la corruption ;
- (ii) liberté économique : faibles risque-pays et inflation, politique fiscale équilibrée, politique d'ouverture commerciale, encadrement juridique du commerce, nombre de jours nécessaires à une création d'entreprise ;
- (iii) investissement dans le capital humain : dépenses en faveur de l'éducation primaire et de santé publique, taux de vaccination, part de la population féminine ayant achevé des études primaires. Actuellement, un groupe de travail réfléchit à l'ajout de critères supplémentaires reflétant la gestion des ressources naturelles.

Les critères d'allocation fondés sur les performances ont été définis sur la base d'indicateurs mesurés par des organes indépendants de l'administration. L'objectif de cette approche

est d'avoir, en théorie, un processus objectif et transparent de sélection des pays.

Parallèlement aux critères de performances, les pays éligibles doivent également respecter des critères de niveau de revenu, puisque le MCA a aussi pour vocation d'être un outil de lutte contre la pauvreté. Néanmoins, comme pour l'AID, ce dernier critère n'est pas le plus important, puisque parmi les pays éligibles, se trouvent des pays parmi les moins avancés mais également des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (moins de 3.255 US\$ par habitant). Pour l'année 2006, 23 pays ont été déclarés éligibles aux financements du MCA. Parmi eux, 13 sont d'Afrique, 4 d'Amérique latine, 3 d'Asie, 2 d'Europe de l'Est et un du Pacifique.

1.3.2. L'accent mis sur la sélectivité et ses méthodes d'évaluation

Les travaux sur l'allocation optimale de l'aide ont été rapidement complétés par la mise au point de méthodes d'évaluation, permettant de mesurer les efforts des bailleurs de fonds visant à appliquer une meilleure sélectivité dans l'allocation de leur aide. L'analyse comparée de la sélectivité des différents donateurs a été initiée par McGillivray (1989, 1992) qui retenait comme critère de sélectivité le niveau relatif du produit par habitant des pays receveurs. Une étape supplémentaire a été franchie par Dollar et Levin (2004, 2006) et par Roodman (2004) qui ont élargi les critères de sélectivité.

L'analyse de Dollar et Levin

Dollar et Levin comparent la sélectivité des donateurs à partir d'un modèle d'allocation qui ne comprend comme variables explicatives que celles correspondant, selon eux, aux « bons critères » : le niveau du PIB par habitant (pour lequel on attend un coefficient négatif), la politique économique, mesurée par le Country Policy and Institutional Assessment (CPIA), (pour laquelle on attend un coefficient positif), ainsi que la population. L'élasticité de l'aide par rapport au revenu par habitant est supposée représenter la prise en compte par chaque donneur du niveau de pauvreté, l'élasticité par rapport au CPIA sa réponse à la qualité des politiques économiques

1. Dans quelle mesure l'allocation réelle diverge de l'allocation idéale telle que prônée par le discours dominant ?

Tableau 1. - Indice de sélectivité de Dollar et Levin

Indicateur	Sélectivité liée à la politique (performance)	Sélectivité liée à la pauvreté (besoin)	Sélectivité Globale
Aide totale	1,76*	-0,49*	1,12
Aide Bilatérale	0,63	-0,38*	0,5
Aide Multilatérale	2,57*	-0,83*	1,7
Cinq plus gros donateurs			
USA	0,66	-0,76*	0,71
Japon	1,9	0,01	0,94
France	-0,07	-0,28	0,1
Allemagne	2,06*	-0,47*	1,27
R.U.	3,66*	-1,06*	2,36
Exemples de "bon élève"			
Danemark	4,77*	-1,11*	2,94
AID	4,23*	-4,20*	4,22

Source : Dollar et Levin, 2004

* Elasticité différente de zéro pour un niveau de significativité de 10 %.

du pays aidé. La moyenne simple des valeurs absolues de ces deux élasticités est prise comme indicateur de la sélectivité de l'aide de chaque donneur (cf. tableau 1). Il apparaît ainsi que la sélectivité de la France (0,1) est extrêmement faible au regard de celle des autres bailleurs de fonds bilatéraux (2,36 pour le Royaume-Uni, 1,27 pour l'Allemagne ou 0,9 pour le Japon).

L'analyse du *Commitment to Development Index*

Le *Commitment to Development Index* proposé par David Roodman du *Center for Global Development* a pour objectif de noter les pays riches en fonction de leurs politiques publiques selon qu'elles sont favorables ou défavorables au développement des pays plus pauvres. 21 pays sont ainsi classés sur la base de 7 indicateurs censés représenter tous les aspects des politiques ayant un impact sur les pays en développement. Parmi ces indicateurs figure la politique d'aide publique au développement, aux côtés entre autres des politiques commerciales ou d'immigration¹.

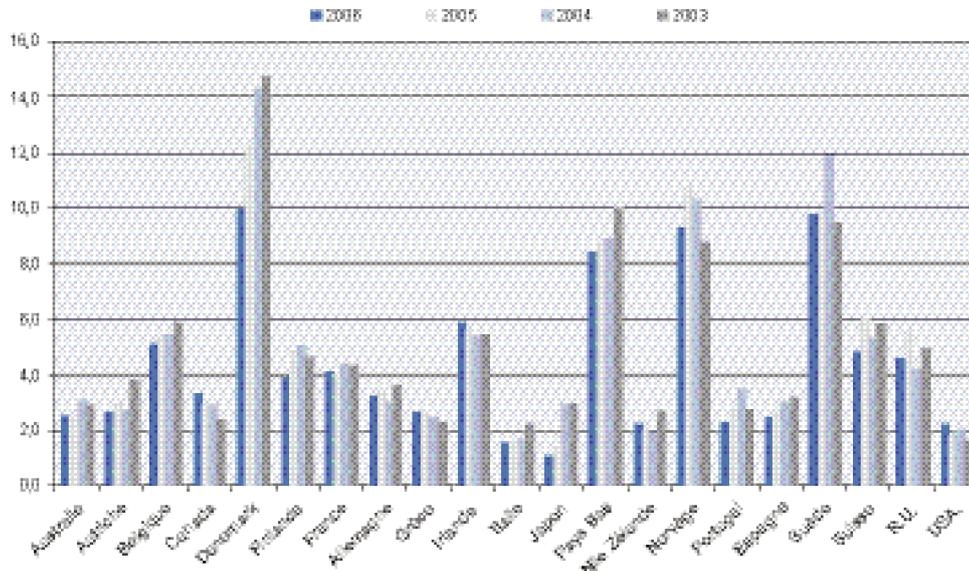
L'indicateur relatif aux politiques d'aide correspond au volume de l'aide ajusté pour tenir compte de la « qualité » de l'aide et en particulier de la sélectivité de l'aide (en fait le volume de l'aide est diminué en fonction de la mauvaise sélectivité de l'aide)². La sélectivité de l'aide est elle-même mesurée à partir du revenu par habitant et de l'indicateur de gouvernance établi par Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2004)³. L'ajustement

de l'aide au titre de la sélectivité ne s'applique pas à l'aide d'urgence (ainsi favorisée) et il est calculé différemment pour l'aide projet et l'aide programme. David Roodman considère, à l'instigation de Radelet (2004), que l'aide projet est plus efficace que l'aide programme dans les pays de faible gouvernance. L'indice de Roodman, qui se distingue de celui de Dollar et Levin en ce qu'il ne repose pas sur des fonctions d'allocation géographique de l'aide économétriquement estimées, indique la performance des principaux donateurs en tenant compte à la fois du volume et de la qualité de l'aide (Cf. Graphique 1). Il apparaît ainsi que le Danemark, bien qu'ayant un budget relativement limité d'APD (moins de 10 % du budget total d'aide américain) est en tête du classement grâce à une meilleure qualité de son aide (donc une meilleure sélectivité) et un ratio d'aide rapporté à son revenu national plus élevé.

1. Les quatre autres indicateurs sont les politiques liées à la promotion de l'investissement, à la sécurité, à l'environnement et à la diffusion de la technologie.
2. Parmi les autres facteurs de qualité de l'aide, Roodman retient le caractère « lié » des flux d'aide (une aide liée, même partiellement, étant considérée comme de moins bonne qualité qu'une aide déliée) et un environnement fiscal favorable aux dons privés.
3. L'indicateur WGI de Kaufmann et al. est un indicateur composite qui comporte six dimensions, démocratie, instabilité politique, règle de droit, régulation bureaucratique, efficacité gouvernementale, corruption, mesurées à partir d'une centaine de variables provenant de 24 sources différentes. Cet indicateur fait l'objet d'une publication annuelle dans les *World Governance Indicators*.

1. Dans quelle mesure l'allocation réelle diverge de l'allocation idéale telle que prônée par le discours dominant ?

Graphique 1. Indice de Roodman et volume d'aide ajusté pour la qualité



Source : Commitment to Development Index, Center for Global Development, 2006.

Les limites de ces mesures de la sélectivité

Amrou *et al.* (2007) font remarquer que l'allocation géographique optimale de l'aide n'est sans doute pas indépendante de la manière dont elle est allouée, notamment de sa nature (aide-projet, aide programme, aide d'urgence), de la conditionnalité qui l'accompagne, ou des conditions financières (dons ou prêts concessionnels). Ils soulignent ainsi que l'efficacité de l'aide ne dépend pas seulement du comportement des pays receveurs mais aussi du comportement des donateurs. Si Roodman tient compte de la nature de l'aide pour apprécier la sélectivité (de manière d'ailleurs discutable), Dollar et Levin en revanche traitent de la question de la sélectivité indépendamment des modalités de l'aide, ce qui constitue une première limite de leur mesure de la sélectivité.

Les analyses de la sélectivité de l'aide comportent une deuxième limite. Elles peinent à prendre en compte la diversité des objectifs de l'aide selon les donateurs. Ainsi se focalisent-elles sur la réduction de la pauvreté attendue uniquement à travers l'effet de l'aide sur la croissance économique. La sélectivité est une notion fondamentalement relative puisqu'elle définit l'allocation optimale par rapport à l'efficacité de l'aide et que celle-ci dépend nécessairement des

objectifs assignés à l'aide, lesquels peuvent logiquement différer d'un donneur à l'autre. Traditionnellement il s'agit de la croissance économique ou du développement, mais depuis l'adoption des OMD, les objectifs de l'aide sont devenus multidimensionnels, même s'ils ont comme but commun la réduction de la pauvreté. Au-delà même des OMD, l'aide peut viser d'autres objectifs en fonction desquels son efficacité doit être appréciée. Ce peut être la promotion de la démocratie ou le respect des droits de l'Homme, dont le lien avec la croissance et la réduction de la pauvreté n'est pas clairement établi. L'aide peut aussi servir à financer des biens publics mondiaux, qui comportent par nature des externalités positives en dehors des pays receveurs (lutte contre la pollution ou contre les pandémies), ou s'adresser en priorité à des pays qui sortent de longs conflits internes ou externes et reconstruisent leurs économies. Collier et Hoeffler (2004) ont montré que, dans ces pays post-conflit, l'aide promeut la croissance plus qu'ailleurs. Enfin, certains pays, notamment la France, assignent à leur politique d'aide des objectifs spécifiques, comme le soutien à d'anciens pays colonisés ou partageant la même langue. Ces objectifs sont légitimes en eux-mêmes parce qu'ils expriment une solidarité particulière, ils peuvent aussi se justifier en référence au critère d'efficacité de l'aide dans la promotion du développement. Les liens tissés dans un passé colonial ou

1. Dans quelle mesure l'allocation réelle diverge de l'allocation idéale telle que prônée par le discours dominant ?

entretenus par le partage d'une même langue facilitent en effet la compréhension entre les partenaires lorsque l'aide implique un dialogue sur les actions mises en œuvre et un transfert de connaissances, ce qui est le cas à des degrés variés de la plupart des aides (Amprou *et al.*, 2007). Enfin, ces liens privilégiés entre certains bailleurs bilatéraux et

certains pays receveurs peuvent biaiser les résultats d'une comparaison des performances de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux sur un échantillon comprenant l'ensemble des pays receveurs potentiellement receveurs d'aide publique au développement.

2. Analyse des critères d'allocation de l'aide totale française

L'étude se propose d'analyser, à l'aide de modèles économétriques, les critères d'allocation de l'aide française en réponse à la vaste littérature sur l'efficacité, l'allocation et la sélectivité de l'aide. En effet, les quelques articles concernant la sélectivité de l'aide des bailleurs bilatéraux ont été assez sévères sur celle de l'APD française. Ces travaux ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques, tant sur les critères de sélectivité considérés que sur la technique économétrique utilisée.

Cette étude pallie les deux principales faiblesses des travaux antérieurs. Tout d'abord, l'allocation de l'aide française est expliquée au regard de différents critères : ceux retenus par le paradigme dominant (pauvreté et gouvernance), mais aussi ceux issus d'une littérature plus riche sur ces questions (capital humain, vulnérabilité économique, ou post conflit, par

exemple). Par ailleurs, différents modèles économétriques sont proposés, avec une discussion sur leur robustesse. Alors que l'estimation par les Moindres Carrés Ordinaires sur données transversales, méthode la plus répandue dans la littérature, paraît particulièrement peu robuste, une estimation sur données de panel par la Méthode des Moments Généralisés, permettant de corriger les principaux biais possibles, donne des résultats différents. Les résultats de la littérature sont confirmés lorsque les données transversales sont utilisées : l'aide française est allouée aux pays les moins pauvres et francophones. En revanche, sur un modèle de panel dynamique, ce résultat n'est plus valide : si l'aide française est, en effet, allouée aux pays francophones, ce ne sont pas les pays en développement les plus riches qui en bénéficient particulièrement. Par ailleurs, un effet d'inertie non négligeable est mis en évidence.

2.1. Le modèle d'allocation explicatif des engagements d'APD

Un travail économétrique est présenté en détail, en partant des modèles de la littérature et de leurs limites pour aboutir à une spécification plus robuste par rapport aux inévitables biais d'endogénéité liés aux variables omises. Le modèle explicatif sur lequel s'appuient les conclusions de cette étude est construit à partir de la littérature académique. Il permet de déterminer si les engagements d'APD, en volume total et hors annulations de dettes, sont expliqués par :

- *des critères de besoins des receveurs :*

- le PIB par tête pour la pauvreté économique, en dollars constants PPP, issu de la base de données World Development Indicator.
- le Human Assets Index (HAI) pour le capital humain, qui est une variable à la fois de besoin et de capacité d'absorption.

Cet indicateur est utilisé dans la définition de la catégorie PMA par le Comité for Development Policy des Nations unies, depuis 2003. Il compile un indice d'éducation (scolarisation secondaire et taux d'alphabétisation), avec un indice de santé (mortalité infantile juvénile et calories journalières reçues). Le HAI est disponible pour chaque pays, sans variabilité dans le temps et est calibré entre 0 et 100.

- le Economic Vulnerability Index (EVI) pour la vulnérabilité économique, utilisé dans la définition de la catégorie PMA, jusqu'en 2003. Il est calculé sur la base de six critères représentant l'exposition aux chocs (population⁴, complément à l'unité de la part de la valeur ajoutée manufacturière et des services modernes dans le PIB et

4. Les pays fortement peuplés sont considérés comme moins vulnérables aux chocs (Guillaumont, 2001).

concentration des exportations de biens), ainsi que l'ampleur des chocs (instabilité des exportations de biens et services, instabilité de la production agricole, et pourcentage de la population déplacée suite aux désastres naturels). L'EVI est disponible pour chaque pays, sans variabilité dans le temps et est calibré entre 0 et 100.

- des critères de performance :

- le World Governance Indicator (WGI) est l'indicateur de gouvernance alternatif au CPIA, issu de la compilation de 25 bases produites par 18 organisations et couvrant six thèmes de gouvernance plus larges (intégration des notions de stabilité politique et de respect des droits fondamentaux). Il est disponible tous les 2 ans depuis 1996 et varie entre -2 et 2 environ, selon les années.

- et/ou des critères plus spécifiques à la politique française :

- la francophonie prend en compte les liens politiques, mais aussi historiques et culturels. Cet indicateur est calculé par le ministère français des Affaires étrangères et correspond au pourcentage d'enfants scolarisés dans le système francophone ;
- la situation des pays post-conflit, pour une prise en compte du caractère « fragile » de certains Etats receveurs d'aide. Cette variable est une muette⁵ issue de l'article de Chauvet et Collier (2005). Eux-mêmes la construisent à partir

d'articles de Collier et Hoeffler (2002 & 2004), qui qualifient un pays de post-conflit durant les quatre années suivant l'arrêt d'un conflit. Seuls les conflits reconnus internationalement, c'est-à-dire ayant impliqué une mission de maintien de la paix des Nations unies sont considérés. L'actualisation de la base sur la période 2002-2004 a été effectuée sur des critères identiques ;

- l'additivité de l'aide française est également testée via la variable d'annulation de dettes (en million de dollars, issu du CAD).

La population est insérée en variable de contrôle. Toutes les variables sont introduites sous une forme logarithmique, afin d'une part de neutraliser les points aberrants, d'autre part de prendre en compte les relations non linéaires qui existent entre les volumes d'engagements et les variables explicatives. Enfin, la Méthode des Moments Généralisés (GMM) permet de tester l'existence d'un effet d'inertie, c'est-à-dire d'introduire la variable expliquée « Engagements » de la période précédente parmi les variables explicatives.

Le modèle estimé, sur la période 1999-2004, peut être exposé ainsi :

$$\text{Engagements} = f(\text{population} ; \text{PIB/tête} ; \text{WGI} ; \text{HAI} ; \text{EVI} ; \text{francophonie} ; \text{post-conflit} ; \text{annulations de dettes})$$

2.2. La sélectivité de l'APD française

L'aide française est comptabilisée comme suit, à partir des données du CAD :

- en engagements, ce qui reflète les décisions politiques répondant aux critères définis, les décaissements n'étant que la conséquence, sur plusieurs années, d'une décision prise une année précise ;
- hors annulations de dettes, celles-ci étant déterminées par la communauté internationale et pour leur majorité, n'étant pas des flux effectifs vers les pays receveurs ;
- sur l'ensemble des pays en développement (liste 1 du CAD) ;
- en millions de dollars constants, afin d'éviter tous biais liés à l'inflation.

Les modèles présentés concernent la période 1999-2004.

Allocation de l'APD française sur l'ensemble des pays en développement (liste 1 du CAD)

Les différences de résultats selon la technique économétrique utilisée sont mises en évidence dans le tableau 2.

- La pauvreté et la capacité d'absorption (capital humain) : les résultats de la littérature concernant la sélectivité de la France sur le critère de pauvreté sont remis en cause : la

5. Variable prenant une valeur égale à 1 si le pays est un pays post-conflit et une valeur égale à 0 dans les autres cas.

Tableau 2. Régressions des engagements d'APD française (1999-2004)

Engagements	Moindres Carrés Ordinaires (MCO)	Effets Aléatoires (EA)	Moments Généralisés (GMM)	Moments Généralisés (GMM)
Effet d'inertie			0.425*** (3.81)	
Population	0.264*** (4.52)	0.224*** (3.95)	0.104** (2.02)	0.141* (1.85)
PIB/tête	0.483** (2.08)	0.239 (1.10)	0.045 (0.18)	-0.339 (0.83)
Capital Humain (HAI)	0.056 (0.17)	-0.045 (0.12)	-0.121 (0.41)	0.065 (0.11)
Vulnérabilité éco (EVI)	-0.116* (1.92)	-0.193*** (2.99)	-0.117* (1.91)	-0.230** (2.26)
Gouvernance (WGI)	0.107 (1.53)	0.007 (0.20)	0.015 (0.45)	0.034 (0.61)
Francophonie	0.246*** (7.16)	0.255*** (6.65)	0.125*** (2.86)	0.202*** (2.85)
Annulations de dettes	0.048 (1.50)	0.019 (0.93)	0.009 (0.54)	0.000 (0.02)
Situation post-conflit	1.751*** (2.99)	0.635* (1.75)	0.011 (0.03)	-0.517 (1.13)
Tendance temporelle		0.074 (1.63)	0.005 (0.10)	0.007 (0.11)
Observations	96	273	376	376
R ²	0.53			
Nombre pays		96	97	97

Valeur absolue des *t* de Student entre parenthèses.

* significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%

Source : Calculs des auteurs.

France semble allouer son aide aux pays les plus riches lorsqu'on travaille sur des données transversales (MCO), alors que la richesse économique n'est plus un critère d'allocation lorsqu'on travaille en données de panel. Le signe du coefficient (non significatif) devant le PIB/tête apparaît comme négatif lorsqu'on ne tient pas compte de l'effet d'inertie, ce qui tend vers une allocation en faveur des pays les plus pauvres. Le stock de capital humain ne fait pas partie des critères d'allocation de l'aide française.

- La vulnérabilité et la francophonie : la France alloue son aide aux pays francophones et les moins vulnérables, quelque soit la spécification du modèle. L'élasticité des engagements français par rapport à la vulnérabilité est cependant assez faible : les pays les moins vulnérables se voient attribuer des montants plus importants, mais dans une modeste mesure.

- L'effet d'inertie reste important (coefficient marginal de 0.42). Ainsi, étant donné les volumes d'aide alloués que l'on considère ici, pour un euro supplémentaire d'aide, 42 centimes sont alloués en suivant l'allocation de la période précédente.

Par ailleurs, l'additivité des annulations de dettes tend à être observée conformément aux engagements de l'Etat français : les montants d'APD engagés ne semblent pas être affectés négativement par d'éventuelles annulations de dettes précédentes. Les conclusions en termes d'allocation vers les pays post-conflit sont plus difficiles à tirer, le modèle le plus robuste (GMM) indique plutôt que la situation de post-conflit ne serait pas un critère explicatif de l'allocation de l'aide française. Enfin, le critère de gouvernance ne semble pas déterminant pour les engagements d'APD française.

Allocation de l'APD française sur la Zone de solidarité prioritaire (ZSP)

Le même modèle est appliqué sur un échantillon comprenant uniquement les pays de la ZSP. Cette variante permet d'observer, en tenant compte des priorités stratégiques de la France, vers quels pays l'aide est allouée, autrement dit quels sont les critères d'allocation appliqués au sein de la ZSP (cf. Tableau 3).

Deux résultats similaires à ceux de l'échantillon précédent (ensemble des pays en développement) sont observés : un

effet d'inertie important et des pays francophones favorisés. En revanche, la gouvernance devient un critère expliquant les volumes d'aide alloués au sein de la ZSP, alors que ce critère n'est pas discriminant si c'est l'ensemble des pays en développement qui est considéré. Cette différence de résultat en fonction de l'échantillon retenu peut être expliquée par le fait que les pays de la ZSP sont dans leur très grande majorité des pays avec un niveau de gouvernance faible, ce qui affecte la sélectivité de l'aide française lorsqu'elle est observée sur l'ensemble des pays de la partie 1. Mais, au sein de la ZSP, il semble que les pays dits « bien gouvernés » reçoivent en moyenne davantage d'aide.

Tableau 3. Régressions des engagements d'APD française sur les pays de la ZSP (1999-2004)

Engagements	Moindres Carrés Ordinaires (MCO)	Effets Aléatoires (EA)	Moments Généralisés (GMM)	Moments Généralisés (GMM)
Effet d'inertie			0.422*** (3.18)	
Population	0.086 (1.12)	0.030 (0.39)	-0.000 (0.01)	-0.041 (0.42)
PIB/tête	0.442 (1.47)	0.312 (1.11)	0.199 (0.41)	-0.113 (0.17)
Capital Humain (HAI)	-0.034 (0.09)	0.081 (0.20)	-0.129 (0.33)	0.168 (0.30)
Vulnérabilité éco (EVI)	-0.189 (1.53)	-0.122 (0.95)	-0.137 (1.44)	-0.141 (0.89)
Gouvernance (WGI)	0.108* (1.83)	0.071 (1.38)	0.073** (2.04)	0.133** (2.14)
Francophonie	0.284*** (3.69)	0.229*** (3.29)	0.191*** (3.23)	0.300*** (4.51)
Annulations de dettes	0.008 (0.23)	0.038 (1.32)	-0.023 (0.71)	-0.040 (0.94)
Situation postconflit	1.247* (1.89)	0.352 (0.96)	0.255 (0.62)	0.096 (0.18)
Tendance temporelle		0.100* (1.90)	0.086 (0.73)	0.145 (0.90)
Nb d'observations	46	130	180	180
R ²	0.44			
Nombre de pays		46	48	48

Valeur absolue des t de Student entre parenthèses.

* significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%

Source : Calculs des auteurs.

3. Analyse des critères d'allocation des engagements de l'AFD

3.1 Statistiques descriptives des engagements AFD

Une première approche consiste à analyser la politique d'allocation de l'APD de l'Agence à travers des statistiques descriptives en mettant en évidence des critères de besoins (pauvreté, capital humain et vulnérabilité économique) et de performance (bonne gouvernance) du pays bénéficiaire. Cette analyse est menée pour la totalité des engagements et pour chacun des deux instruments utilisés : dons et prêts. Ces statistiques sont présentées sous forme d'histogrammes et accompagnées de leur interprétation avec le détail des pays clés. L'analyse est proposée sur la période allant de 2000 à 2005, sur des sous-périodes de 2 ans⁶. Quelques éléments clés pour une bonne lecture de ces statistiques sont précisés :

Comptabilisation des engagements AFD :

Le calcul de ces statistiques a été effectué à partir des données produites par le Département des Financements (DFI) de l'AFD. Seuls les engagements en opérations courantes de l'Agence et déclarables en APD (25% d'éléments dons, au moins) sont retenus, ce qui exclut les garanties et les prêts non ou peu concessionnels. Ont également été exclus tous les engagements classés « multipays », les opérations relatives aux annulations de dettes (C2D), l'aide d'urgence (PTS), et les Subventions pour Ajustement Structurel (SAS).

Les engagements de ce périmètre sont comptabilisés bruts, à leur date d'octroi, en euros courants⁷.

Mesure des besoins et des performances des pays bénéficiaires :

Comme précédemment, le capital humain est mesuré par le Human Assets Indicator, la vulnérabilité économique est

estimée par le Economic Vulnerability Indicator et la bonne gouvernance est quantifiée par le World Governance Indicator.

Histogrammes et courbes cumulatives, par quartile :

Pour l'analyse statistique des engagements AFD, un classement des pays par quartile a été effectué pour chaque critère et chaque période, selon des limites fixées afin d'avoir le même nombre de pays dans chaque quartile (soit 19 ou 20 pays). L'ensemble de la zone d'intervention étant considérée, y compris les pays où l'AFD n'intervient de fait jamais (les petites îles, par exemple), il est possible que certains quartiles se retrouvent « vides » en termes d'engagements, c'est-à-dire constitués de ces pays où, de fait, l'AFD n'intervient pas. De telles situations seront précisées au cours de l'analyse.

Les graphiques proposés sont normés sur l'unité, c'est-à-dire que les montants alloués à chaque quartile sont à lire en pourcentage du montant total (des engagements totaux, en dons ou en prêts). Les montants en niveau (en millions d'euros) sont indiqués dans le tableau 4 à titre indicatif, ainsi que les principaux bénéficiaires d'aide AFD.

6. L'utilisation de sous périodes de 2 ans permet un lissage dans les évolutions qui se profilent et évite une variabilité excessive dans l'analyse statistique. Par ailleurs, la robustesse du modèle économétrique en est améliorée par des écarts aléatoires sériellement indépendants.

7. Environ 13% des engagements totaux AFD ne sont pas décaissés, ce qui n'est pas considéré ici.

Tableau 4. Engagements de l'AFD (en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2000-2005
Total Engagements	508	496	503	601	764	1096	661
Dont dons	163	165	160	167	152	238	174
Dont prêts	345	331	343	434	612	858	487

Moyennes	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2000-2005
Plus de 50 millions/an	Tunisie Maroc	Tunisie Viet Nam	Maroc Chine Afrique du Sud Vietnam Tunisie Turquie Kenya	Tunisie Maroc Vietnam
Entre 20 et 50 millions/an	Vietnam Algérie Cameroun Afrique du Sud Dominique Rép.	Maroc Algérie Afrique du Sud Cameroun	Algérie Ghana Burkina Gabon Madagascar Thaïlande	Afrique du Sud Algérie Chine Kenya Burkina Faso Turquie

Source : AFD.

3.1.1. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de pauvreté (graphique 2)

Evolution vers une courbe en « S »

On observe globalement une allocation en faveur des pays les plus riches (quartiles 3 et 4) : l'Afrique du sud, l'Algérie, la Chine, le Maroc, ainsi que la Tunisie, la Turquie ou encore le Vietnam. En effet, ces quartiles sont constitués de pays fortement aidés par des prêts, dont les volumes sont plus importants que pour les dons. A l'inverse, les quartiles 1 et 2 sont constitués de pays bénéficiant de dons, donc moins importants en volumes : le Benin, le Burkina Faso, Madagascar, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad. L'analyse de l'effort budgétaire (composante subvention des financements) donne un aperçu des critères d'allocation, en contrôlant l'« effet volume » des prêts. Il apparaît, dès lors, que la préférence pour les pays riches est largement atténuée.

Par ailleurs, il est intéressant de se pencher sur la tendance que semble prendre l'AFD : partant d'une courbe en « cloche », on observe une évolution vers une courbe en « S », c'est-à-dire que le second quartile est défavorisé par rapport au premier pour chaque « moitié ». Le Kenya passe du quartile 2 au quartile 1 entre 2003 et 2004 ce qui provoque en partie ce renversement de préférence. Cet effet apparaît

sur la moyenne 2000-2005 des engagements totaux ainsi que dans l'allocation de l'effort budgétaire.

Le double statut de l'AFD (agence et banque) reflété dans l'allocation des dons et des prêts

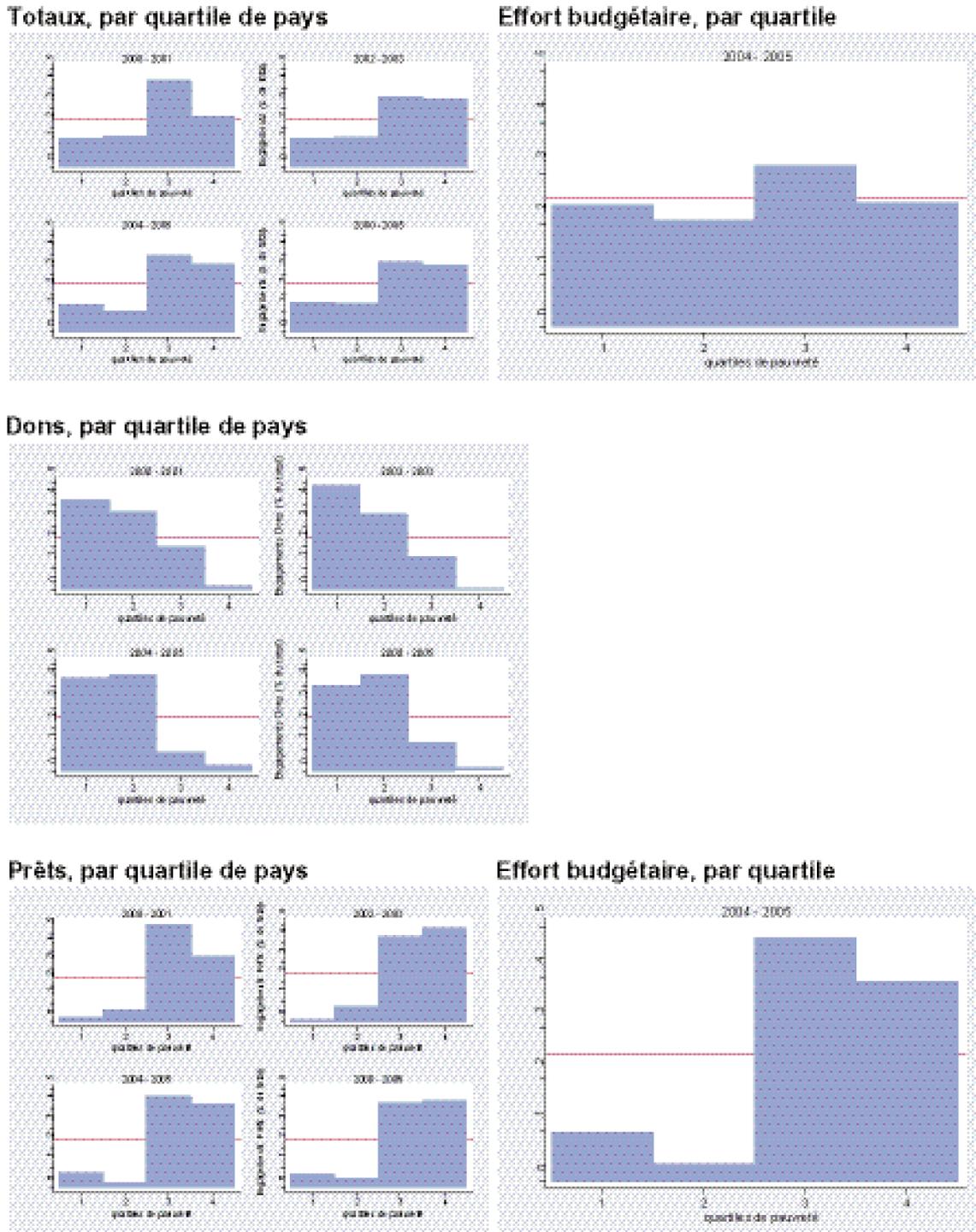
L'évolution globale peut être décrite comme une évolution symétrique sur les deux premiers quartiles et sur les deux derniers, symétrie correspondant à la dichotomie prêts/dons.

L'histogramme des prêts présente une allocation très nette vers les quartiles les plus riches, avec la courbe en « S » en 2004-2005. On retrouve, parmi les pays qui reçoivent des prêts importants, la Tunisie (à toutes les périodes), la République dominicaine, mais de manière fortement décroissante (nulle en 2004-2005), et l'Afrique du Sud de manière croissante. Les nouveaux pays de la zone d'intervention appartenant au quartile des pays riches (Chine, Turquie, Thaïlande) sont également des bénéficiaires importants de prêts. En plus de toute considération financière, il est à noter que les deux premiers quartiles ont une plus faible capacité d'absorption que les deux derniers justement de par leur pauvreté économique (peu d'infrastructures, par exemple). Parallèlement, l'allocation de l'effort budgétaire, lorsqu'on la compare à celle des prêts totaux, indique que l'AFD pratique un effet de levier sur le dernier quartile : alors

que ce quartile reçoit environ 42% des prêts, il ne reçoit que 39% environ de l'effort budgétaire lié aux prêts. Le premier

quartile, lui, reçoit 0.8% de l'enveloppe prêt, mais 1% de l'effort budgétaire.

Graphique 2. Engagements octroyés selon le niveau de pauvreté (Le quartile 1 comprend les pays les plus pauvres, le quartile 4 les pays les plus riches).



Les histogrammes représentent le volume, en pourcentage du total des engagements (totaux, en dons, ou en prêts), alloué à chaque quartile. Les barres surpassant la ligne rouge située à 25% signifient que les quartiles en question sont favorisés par l'AFD ; à l'inverse, les barres en-deçà de cette ligne rouge signifient que les quartiles en question sont plutôt pénalisés.

L'histogramme des dons présente une relation linéaire, avec une concentration des volumes sur les deux premiers quartiles qui s'accroît avec le temps. Les principaux receveurs de dons⁸ sont le Burkina Faso, Madagascar, le Mali, le Niger et le Sénégal.

3.1.2. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de vulnérabilité économique
(graphique 3)

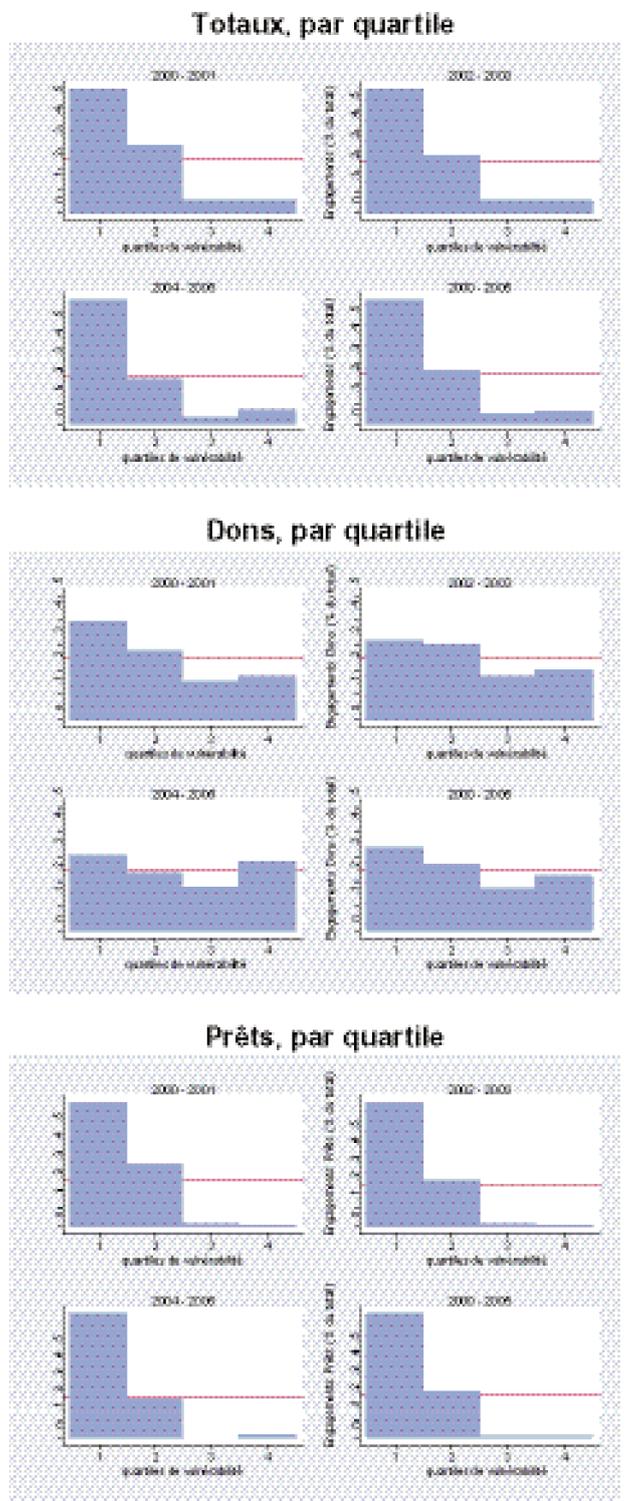
A première vue, les histogrammes mettent très clairement en relief une allocation des engagements AFD vers les pays les moins vulnérables économiquement. En effet, cette catégorie contient les premiers receveurs d'aide allouée par l'AFD, comme l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, le Maroc, la Tunisie ou la Turquie pour le quartile 1. La construction même de l'indicateur de vulnérabilité peut expliquer en partie cette distribution. Il intègre, en effet, la population dans le calcul de la vulnérabilité économique, contribuant à hauteur de 20% à la note finale, de façon à ce que les pays à forte population soient considérés comme moins vulnérables. Parallèlement, puisque les statistiques sont présentées sur la base des engagements totaux, les pays à forte population reçoivent de facto des volumes d'aide plus importants. Ainsi, par construction, les pays à forte population, donc peu vulnérables⁹, reçoivent de forts engagements. Il est, par conséquent, difficile de tirer des enseignements à propos du critère de « vulnérabilité » à partir de cette approche purement descriptive, puisqu'elle ne permet pas d'isoler l'effet volume selon lequel un pays plus peuplé reçoit plus. L'analyse économétrique permettra de déterminer si, à population constante, l'AFD aide les pays les plus vulnérables ou non.

L'analyse des histogrammes permet néanmoins d'observer que si les prêts sont très clairement alloués aux pays les moins vulnérables, les dons sont, quant à eux, « mieux répartis » malgré le biais lié à l'intégration de la population dans l'indicateur de vulnérabilité. L'analyse économétrique apportera un éclairage sur l'interprétation de cette observation.

8. Notons que les Territoires Palestiniens faisant l'objet d'engagements en dons importants ont certainement partie de ces deux quartiles les plus pauvres, les données de PIB/tête n'étant pas disponible sur WDI.

9. Les pays fortement peuplés sont considérés comme moins vulnérables aux chocs (Guillaumont, 2001).

Graphique 3. Engagements octroyés selon le niveau de vulnérabilité
(Le quartile 1 correspond aux pays les moins vulnérables, le quartile 4 aux pays les plus vulnérables).



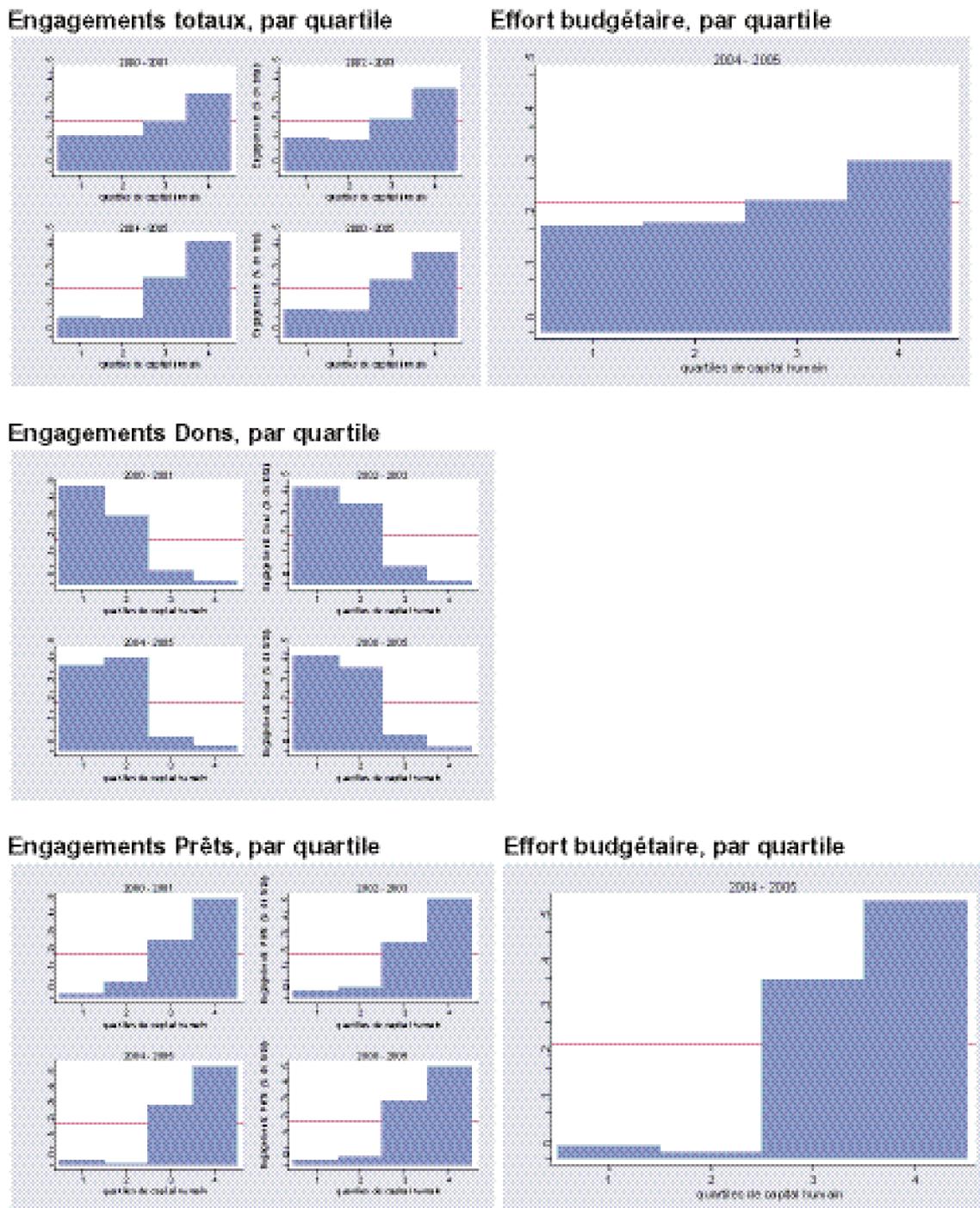
Les histogrammes représentent le volume, en pourcentage du total des engagements (totaux, en dons, ou en prêts), alloué à chaque quartile. Les barres surpassant la ligne rouge située à 25% signifient que les quartiles en question sont favorisés par l'AFD ; à l'inverse, les barres en-deçà de cette ligne rouge signifient que les quartiles en question sont plutôt pénalisés.

3.1.3. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de capital humain (graphique 4)

Les dons sont très nettement alloués aux pays présentant les besoins les plus importants, suivant une relation tout à fait

linéaire. On retrouve dans les catégories fortement aidées par l'AFD, et à capital humain très faible, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad (quartile 1), ainsi que Madagascar et le Sénégal (quartile 2). L'arrivée de l'Afghanistan, pays du quartile 1, dans la zone d'intervention en 2004 explique le

Graphique 4. Engagements octroyés selon le niveau de capital humain (Le quartile 1 correspond aux pays à faible capital humain, le quartile 4 aux pays à fort capital humain).



Les histogrammes représentent le volume, en pourcentage du total des engagements (totaux, en dons, ou en prêts), alloué à chaque quartile. Les barres surpassant la ligne rouge située à 25% signifient que les quartiles en question sont favorisés par l'AFD ; à l'inverse, les barres en-deçà de cette ligne rouge signifient que les quartiles en question sont plutôt pénalisés.

léger renversement observé entre les deux premiers quartiles sur cette période.

A l'inverse, les prêts sont globalement alloués aux pays à fort capital humain. On peut citer pour le dernier quartile, parmi les principaux bénéficiaires de l'aide AFD, l'Afrique du Sud, le Liban, la Tunisie et le Vietnam. La Chine, la Thaïlande et la Turquie viennent s'y ajouter lors de leur entrée dans la zone d'intervention. Les pays de ces deux catégories présentent en effet de nombreuses opportunités d'investissements et ont donc des besoins importants de financements sous forme de prêts pour mettre en œuvre les projets d'entreprises, qui existent grâce à une population d'un certain niveau d'éducation et de santé.

Les dons semblent, quant à eux, l'instrument privilégié pour répondre aux OMD. On note, d'ailleurs, des engagements croissants vers les secteurs de l'éducation et de la santé (triplés entre 2001 et 2005)¹⁰. Ainsi, en 2005, 11% des engagements AFD contribuaient directement aux OMD. A l'inverse, les prêts ne semblent pas répondre aux mêmes objectifs, ce qui implique que les engagements totaux (prêts + dons) risquent de ne pas apparaître comme étant dirigés prioritairement vers les pays qui en ont le plus besoin.

En moyenne sur 2000-2005, les engagements totaux ont été alloués aux pays à fort capital humain. Mais cette tendance est à nouveau tirée pour les prêts, elle est atténuée lorsqu'on regarde l'allocation de l'effort budgétaire.

3.1.4. Sélectivité des engagements AFD selon le critère de gouvernance (graphique 5)

Une sélectivité fondée sur la bonne gouvernance

En moyenne sur 2000-2005, les engagements sont en faveur des pays bien gouvernés : les deuxième et troisième quartiles sont favorisés. Ces quartiles regroupent en effet une partie importante des pays fortement aidés par l'AFD : le Burkina Faso, la Chine, le Ghana, le Liban, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal et la Turquie. On remarque qu'il s'agit autant de pays bénéficiant de prêts que de pays bénéficiant de dons, ce qui apparaîtra lors de l'analyse séparée de ces

deux instruments. L'effort budgétaire est également consacré aux pays les mieux gouvernés.

Le quartile des pays les mieux gouvernés (par rapport à l'ensemble de l'échantillon) est constitué essentiellement de l'Afrique du Sud, du Maroc, de la Thaïlande et de la Tunisie. Ce quartile apparaît, à première vue, peu favorisé parce qu'il inclut des petites îles dans lesquelles l'AFD n'intervient pas ; les 20% d'engagements totaux sont en fait alloués à 4 pays uniquement. Une analyse sur la zone d'intervention *de facto* (hors pays où l'AFD n'intervient pas) présenterait ainsi des engagements importants dans les pays les mieux gouvernés.

Le quartile des pays les plus mal gouvernés voit son aide réduite mais assez stable, malgré le retrait de la Côte d'Ivoire (sur 2004-2005) et le passage de l'Algérie du quartile 1 au quartile 2.

La pauvreté et la gouvernance fortement corrélées : un arbitrage par les instruments

Les pays pauvres sont les moins bien gouvernés pour la majorité d'entre eux, et inversement. D'une part, il est statistiquement délicat de dissocier les deux critères d'allocation (gouvernance et pauvreté) dans cette analyse descriptive, d'autre part, un arbitrage en matière de sélectivité est à effectuer. Aider les pays pauvres du fait de leurs besoins impliquerait une sélectivité médiocre en matière de gouvernance¹¹, et aider les pays bien gouvernés implique une allocation en faveur des pays qui ont des besoins moindres. L'étude économétrique de la seconde partie permet d'isoler l'impact respectif du niveau de pauvreté ou de la gouvernance sur les décisions d'engagements de l'AFD, toutes choses égales par ailleurs. Mais, il est d'ores et déjà possible d'observer un certain arbitrage dans les instruments utilisés :

- les pays les moins pauvres ou les mieux gouvernés (souvent les mêmes) font plutôt partie des pays les moins

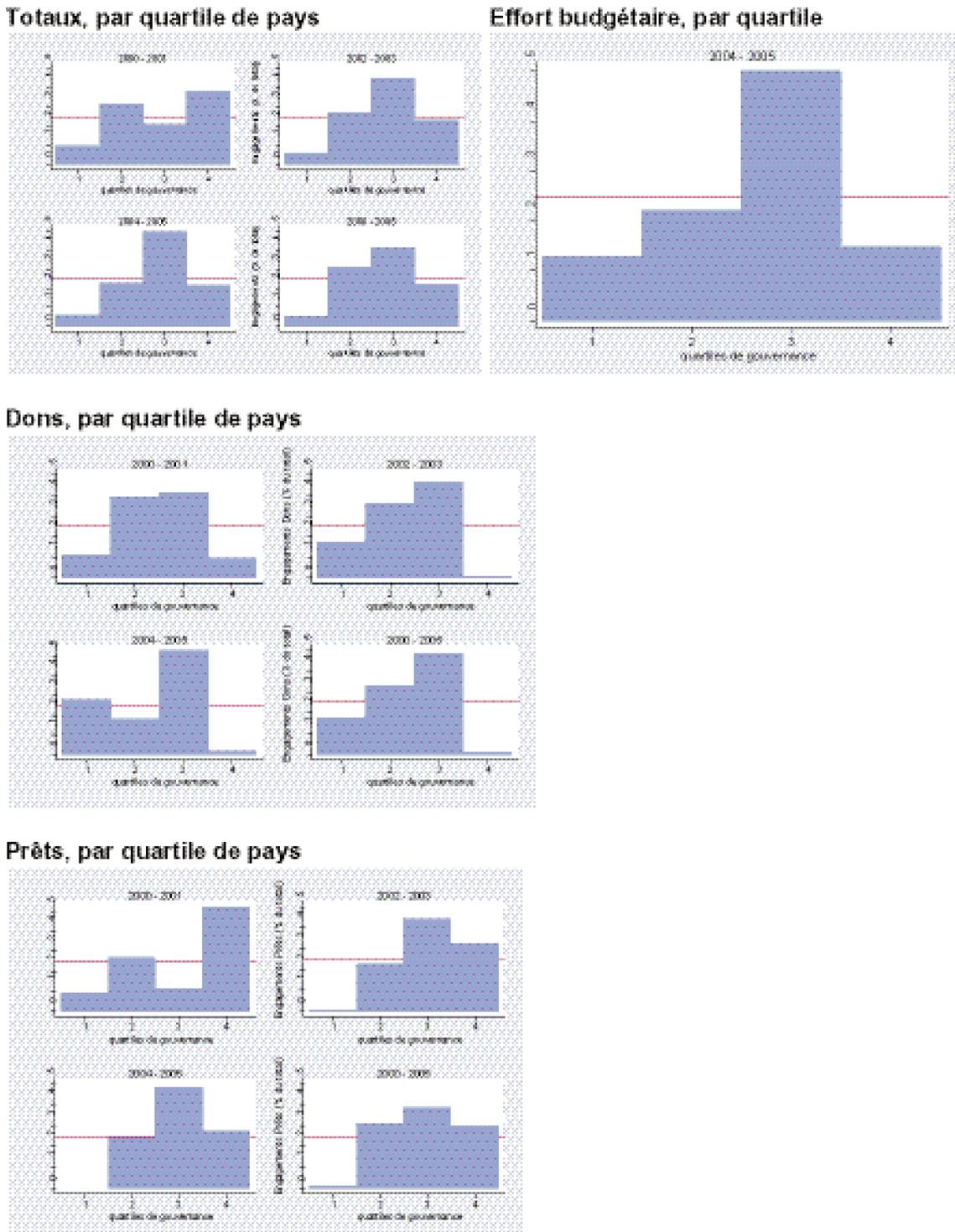
10. Un débat important dans la littérature académique porte sur la bonne gouvernance d'un pays receveur comme critère d'efficacité de l'aide : choix de volume alloué ou choix de modalité de l'aide. Par ailleurs, certaines études mettent en évidence un effet de l'aide sur la qualité de la gouvernance, ce qui remet en cause ce critère comme déterminant des volumes à allouer.

11. D'après le Système d'Information Stratégique 2006 de l'AFD.

aidés par l'AFD : ils ne reçoivent presque aucun don, mais bénéficient tout de même de prêts (Afrique du Sud, Algérie, Turquie).

- les pays les plus pauvres ou les moins bien gouvernés font également partie des pays les moins aidés par l'AFD : ils sont généralement exclus des prêts (Niger, Tchad,

Graphique 5. Engagements octroyés selon leur niveau de gouvernance (Le quartile 1 correspond aux pays les moins bien gouvernés, le quartile 4 aux pays les mieux gouvernés).



Les histogrammes représentent le volume, en pourcentage du total des engagements (totaux, en dons, ou en prêts), alloué à chaque quartile. Les barres surpassant la ligne rouge située à 25% signifient que les quartiles en question sont favorisés par l'AFD ; à l'inverse, les barres en-deçà de cette ligne rouge signifient que les quartiles en question sont plutôt pénalisés.

Territoires Palestiniens,...), mais ils reçoivent des dons non négligeables, voire croissants pour le premier quartile. L'AFD semble donc prendre en compte le cas des « orphelins de l'aide », sans pour autant les privilégier par rapport aux pays bien gouvernés.

- enfin, les pays du milieu de la distribution se voient attribuer prêts et dons, ce qui les place parmi les pays les plus aidés par l'AFD (Cameroun, Kenya, Maroc, Tunisie,...).

3.2. Etude économétrique de la sélectivité des engagements de l'AFD

Les caractéristiques de la politique d'allocation des engagements AFD et leurs évolutions, mises en évidence dans la première partie sur la base de statistiques descriptives, pourraient être en grande partie liées à la liste des pays composant chacun des quartiles (le passage d'un pays d'un quartile à un autre ou l'introduction d'un nouveau pays) et non pas véritablement représenter le choix de critères d'allocation par l'AFD. Ainsi, l'évolution, qui semble apparaître, pourrait uniquement dépendre du fait que l'Afrique du Sud, le Maroc et la Tunisie changent de quartile.

Le recours à une analyse économétrique permet d'établir des liens de causalité entre les critères choisis et les volumes d'engagements, toutes choses égales par ailleurs. La mise en équation de l'ensemble de variables simultanément offre une information plus précise qui donne des éléments de réponse à la question de la sélectivité.

3.2.1. Construction du modèle

La période étudiée est celle allant de 2000 à 2005, avec des sous-périodes de 2 ans. L'équation régressée, issue des modèles présentés par la littérature académique, est la suivante :

Engagements = f (population; PIB/tête; HAI; EVI; WGI; francophonie; post-conflit)

Le mode de comptabilisation des engagements de l'AFD est précisé dans la section 3.1.

Aux critères de besoins et de performance des pays receveurs, déjà introduits dans les régressions de la première partie, nous ajoutons les variables suivantes :

- la population permettant de contrôler l'effet volume, selon lequel un grand pays reçoit plus d'aide et d'éviter que cet effet ne biaise l'impact éventuel des autres variables.
- la francophonie afin de prendre en compte les liens historiques et culturels de la France avec les receveurs d'aide. A nouveau, omettre cette variable peut induire en erreur : il est par exemple probable que la corrélation entre pauvreté et engagements déterminée précédemment, soit artificielle et soit uniquement liée au fait que les pays francophones sont parmi les plus pauvres.
- une variable caractérisant les pays en situation de post-conflit.
- enfin, des variables temporelles reflétant d'éventuelles variations dans les volumes d'engagements, uniquement liées à la période et non à des variations dans les critères des pays receveurs. Ces variables temporelles permettent de capter une éventuelle tendance générale.

Toutes les variables sont insérées avec un retard d'une période (soit 2 ans). La technique choisie GMM est le résultat d'une première étude¹² qui met en avant les faiblesses des modèles utilisant des données transversales (MCO), et qui présente les modèles alternatifs robustes (Modèles à Effets Spécifiques, et GMM). En annexe, sont présentées les spécifications des différents modèles. Tous les tests¹³ garantissant la robustesse du modèle utilisé sont valides.

12. Magnes P., 2006.

13. Le test de Hausman indique que les effets aléatoires sont préférables aux effets fixes avec une probabilité de 0,95 ; les effets aléatoires sont significativement différents de 0 ; les erreurs peuvent être considérées indépendantes et identiquement distribuées par le théorème central limite (184 observations), sont homoscédastiques et sériellement indépendantes (Durbin Watson), et le test de Ramsey Reset confirme la bonne spécification et l'absence de variables omises de ce modèle, excepté pour les prêts AFD ce qui est repris dans le commentaire.

3.2.2. Résultats du modèle général

Les résultats sont récapitulés dans le tableau 5.

Une spécification économétrique robuste

La technique économétrique utilisée (GMM avec instrumentation en système) permet de contrôler l'existence de biais dus à d'éventuelles variables omises et d'éventuels phénomènes de double causalité. Ces deux potentialités biaiserait en effet les résultats, dans la mesure où ils feraient apparaître un lien de causalité non justifié entre les caractéristiques des pays receveurs et les engagements alloués. La méthode des moments généralisés permet de prendre en compte l'existence de tels biais grâce à l'exploitation de l'information sur différentes périodes. Il est par ailleurs possible avec cette méthode de tester l'existence d'un effet d'inertie, c'est-à-dire d'introduire la variable

expliquée « Engagements » de la période précédente parmi les variables explicatives.

L'allocation sélective de l'AFD en tant qu'agence de développement :

- La prise en compte des besoins du pays receveur :

Les résultats présentés vont dans le sens d'une allocation de l'aide AFD différente selon l'instrument utilisé. Son profil, à la fois bancaire et d'agence de développement, a des implications sur l'allocation de son aide.

- le niveau de pauvreté économique ne semble pas être un critère déterminant des volumes reçus, ni pour les prêts, ni pour les dons ;
- le niveau de capital humain apparaît comme un facteur explicatif des montants alloués : positif pour les prêts AFD,

Tableau 5. Résultats du modèle général

Méthode des moments généralisés	Engagements	Prêts	Dons
Effet d'inertie	0.316*** (3.37)	0.164 (1.26)	0.292*** (3.01)
Population	0.520 (1.69)*	0.355 (1.10)	0.372 (1.30)
PIB/tête	1.152 (1.62)	0.332 (0.49)	1.090 (1.29)
Capital Humain (HAI)	-0.914 (1.09)	1.966** (2.66)	-2.603*** (2.74)
Gouvernance	2.170** (2.54)	1.614** (2.67)	1.299* (1.86)
Vulnérabilité économique (EVI)	-1.758 (1.47)	-3.107** (2.44)	-0.032 (0.03)
Francophonie	0.330*** (2.87)	0.125 (1.04)	0.295** (2.31)
Post conflit	-1.110 (0.89)	-1.546* (1.72)	-0.383 (0.40)
Tendance temporelle	0.105 (0.99)	0.038 (0.33)	0.182* (1.87)
Constante	-8.990 (1.07)	-7.821 (1.00)	-7.242 (0.87)
Nb d'observations	272	278	272
Nb de pays	46	47	46

t statistique entre parenthèses

* significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%

négatif pour les dons AFD. L'analyse proposée lors des statistiques descriptives de la première partie avec une contribution aux secteurs éducation et santé pour les dons, et une considération de la capacité d'absorption pour les prêts semble être confirmée. En revanche, les montants totaux ne vont pas particulièrement vers les pays à fort capital humain comme envisagé initialement en prenant en compte l'effet volume des prêts ;

- la vulnérabilité économique est un critère d'allocation des prêts AFD, alloués aux pays les moins vulnérables. Les contraintes de viabilité financière pour la mise en place d'un prêt incitent l'AFD à adopter ce critère, pour prendre en compte le fait que les pays les plus vulnérables économiquement constituent les pays les plus à risque. En présentant les spécificités de l'AFD et notamment l'utilisation d'une notation « risque pays », la section 3.2.3. revient sur cette question.

- La prise en compte des performances des pays receveurs :

- l'indicateur WGI de bonne gouvernance est l'unique proxy de performance d'un pays. L'AFD semble orienter ses engagements prioritairement vers les pays les mieux gouvernés, dons et prêts, toutes choses égales par ailleurs.

- la francophonie est bien évidemment un facteur déterminant des engagements, sur tous les modèles.

- la situation de post conflit reste un sujet de réflexion, les résultats indiquant qu'une situation de post-conflit pour un receveur d'aide n'est pas un déterminant d'allocation de l'aide AFD. Cependant, ce dernier résultat est à prendre avec précaution puisque cette variable comporte deux limites importantes. D'une part, très peu de pays en situation de post-conflit font partie de la zone d'intervention de l'AFD sur la période étudiée. On relève :

- l'Afrique centrale (1999, 2000)
- la République Démocratique du Congo (2000 à 2004)
- l'Erythrée (2001 à 2005)
- l'Éthiopie (2001 à 2003)
- le Liberia (1999, puis 2004 à 2005)
- la Sierra Leone (2001, 2003)

D'autre part, comme on peut s'en apercevoir à partir de cette liste, la situation de post-conflit est considérée comme différente de celle de conflits. Ainsi, on ne retrouve ni la Palestine ni la Côte d'Ivoire, par exemple. L'étude de ce critère serait à allier avec les études concernant les Etats fragiles : comment les définir, quelles variables construire pour illustrer cette catégorie de pays, enfin quelle politique d'aide mener ?

3.2.3. Les spécificités AFD

La prise en compte du risque pays

L'évaluation du risque pays au sein de l'AFD est fondée sur la base de données du World Markets Research Center (WMRC). Elle tient compte du risque politique, économique, légal, fiscal, opérationnel et sécuritaire. Cet exercice de cotation du risque pays permet notamment à l'AFD de fixer, par pays éligibles, les plafonds d'engagements sous forme de prêts. La notation obtenue influence donc plus ou moins directement la politique d'allocation de l'AFD.

Cette variable est intégrée comme une note constante par pays, prise en moyenne sur la période 2002-2005, les données antérieures n'étant pas disponibles. Elle est fortement corrélée avec l'indicateur de gouvernance car un nombre important de critères sont communs aux deux notes (corruption, criminalité, état de droit...). Le tableau 6 présente les résultats du modèle lorsque cette variable est introduite. Seule la méthode des GMM qui prend en compte l'effet d'inertie est présentée.

Le modèle reste robuste, les principaux résultats déterminés sont confirmés :

- les engagements totaux et les dons sont caractérisés par un effet d'inertie non négligeable.
- le capital humain est un des critères déterminants dans l'allocation des prêts, en tant que capacité d'absorption, et des dons, en tant que besoins.
- la francophonie explique également les engagements et les dons, mais pas les prêts.
- la vulnérabilité est un critère pris en compte pour l'allocation des prêts.

Tableau 6. Résultats avec prise en compte du risque pays

Méthode des moments généralisés	Engagements Totaux		Prêts		Dons		
Effet d'inertie	0.287*** (3.06)	0.130 (1.00)	0.124 (0.95)	0.164 (1.26)	0.284*** (2.91)	0.290*** (2.92)	0.292*** (3.01)
Population	0.469 (1.57)	0.307 (0.92)	0.289 (0.86)	0.355 (1.10)	0.361 (1.27)	0.245 (0.90)	0.372 (1.30)
PIB/tête	0.468 (0.63)	-0.245 (0.29)	-0.243 (0.28)	0.332 (0.49)	0.823 (0.83)	0.220 (0.22)	1.090 (1.29)
Capital Humain (HAI)	-0.963 (1.26)	2.002** (2.65)	1.771** (2.13)	1.966** (2.66)	-2.682*** (2.94)	-2.572*** (2.81)	-2.603*** (2.74)
Vulnérabilité (EVI)	-1.527 (1.32)	-2.981** (2.27)	-2.986** (2.32)	-3.107** (2.44)	0.194 (0.19)	0.066 (0.06)	-0.032 (0.03)
Risque	-5.615** (2.30)	-4.929 (1.65)	-7.250** (2.68)		-2.484 (0.79)	-6.009** (2.66)	
Gouvernance (WGI)	1.454** (2.31)	0.897* (1.93)		1.614** (2.67)	1.120 (1.45)		1.299* (1.86)
francophonie	0.346*** (3.37)	0.136 (1.07)	0.126 (0.99)	0.125 (1.04)	0.298** (2.43)	0.281** (2.48)	0.295** (2.31)
Post conflit	-0.845 (0.79)	-1.073 (1.39)	-0.778 (1.10)	-1.546* (1.72)	-0.305 (0.36)	-0.410 (0.45)	-0.383 (0.40)
Tendance temporelle	0.064 (0.63)	-0.002 (0.01)	-0.052 (0.44)	0.038 (0.33)	0.172* (1.79)	0.111 (1.34)	0.182* (1.87)
Constante	21.607 (1.35)	19.077 (1.10)	32.921** (2.10)	-7.821 (1.00)	5.234 (0.25)	28.989** (2.04)	-7.242 (0.87)
Nbre d'observations	272	272	272	272	272	272	272
Nbre de pays	46	46	46	46	46	46	46

t statistique entre parenthèses

* significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%

De plus, la variable risque pays s'avère effectivement intéressante puisqu'elle explique les engagements AFD : plus un pays est risqué, moins l'AFD engage dans ce pays. Lorsqu'on s'intéresse à chacun des instruments, on s'aperçoit que le risque pays et la gouvernance sont deux variables qui ressortent toujours de façon significative lorsqu'elles sont prises séparément, mais qui se neutralisent lorsqu'elles sont introduites simultanément. Il est donc d'autant plus intéressant de constater que les deux variables ressortent ensemble dans le modèle concernant les engagements totaux, avec plus d'importance accordée au risque pays qu'à la gouvernance.

La notation qualité des projets

La notation qualité est un outil d'évaluation du portefeuille permettant de procéder au suivi de l'évolution des projets. Elle

représente le pourcentage de « projets à problème ». Mise en place depuis juin 2003, la fiabilité de cette note s'est largement accrue depuis. Nous proposons de construire une variable stable dans le temps et propre à chaque pays, en suivant la même méthode que celle adoptée pour la variable de risque pays.

L'introduction de cette variable, qui n'apparaît pas statistiquement significative, ne modifie pas les résultats obtenus précédemment et montre que la notation qualité des projets passés et en cours ne semble pas influencer, pour l'instant, les engagements de l'AFD, que ce soit des dons ou des prêts.

Tableau 7. Résultats avec prise en compte de la notation qualité des projets

Méthode des moments généralisés	Engagements totaux	Prêts	Dons
Effet d'inertie	0.312*** (3.18)	0.124 (0.88)	0.266** (2.57)
Population	0.988*** (2.97)	0.606 (1.64)	0.744** (2.10)
PIB/tête	1.086 (1.53)	0.793 (1.05)	0.607 (0.81)
Capital humain (HAI)	-0.876 (0.96)	2.065** (2.54)	-2.540** (2.34)
Vulnérabilité (EVI)	-0.209 (0.20)	-2.661* (1.90)	1.256 (1.16)
Notation projet	-1.470 (0.70)	-1.253 (0.88)	-0.770 (0.35)
Gouvernance (WGI)	1.577** (2.52)	1.063** (2.13)	0.960* (1.82)
Francophonie	0.441*** (2.74)	0.067 (0.45)	0.473** (2.70)
Post conflit	0.644 (0.29)	-1.196 (0.97)	1.317 (0.73)
Tendance temporelle	0.102 (0.87)	0.008 (0.06)	0.201* (1.96)
Constant	-13.180* (2.02)	-11.494 (1.40)	-8.577 (1.27)
Nbre d'observations	230	230	230
Nbre de pays	39	39	39

t statistique entre parenthèses

* significatif à 10%; ** significatif à 5%; *** significatif à 1%

4. Pertinence et usage des modèles d'allocation géographique de l'aide

4.1. Règle versus discrétion

La règle, formalisée par un modèle d'allocation normatif ou indicatif, présente trois avantages : en premier lieu, le modèle repose sur des critères censés conditionner l'efficacité de l'aide, permettant ainsi la maximisation d'un objectif donné, dans le cas présent, la réduction de la pauvreté. Ensuite, plus le modèle est normatif, plus il traduit un engagement crédible des pays donateurs en faveur de meilleures réalisations dans la lutte contre la pauvreté à long terme. Enfin, la règle assure une plus grande prévisibilité de l'aide, à l'heure où l'imprévisibilité des flux d'aide est largement critiquée, et identifiée comme facteur d'inefficacité.

Néanmoins, un système discrétionnaire n'a pas que des inconvénients. D'une part, il autorise une réponse plus rapide et innovante des décideurs politiques à des problèmes imprévus, comme, par exemple, les chocs externes subis par les pays en développement. D'autre part, l'exigence d'une règle est plus ou moins capitale selon que le donateur est multilatéral ou bilatéral : une norme semble indispensable pour une institution comme l'AID qui alloue quelque 33 milliards de dollars à 81 pays éligibles sur la période 2006-2008, à partir des contributions de 40 pays donateurs. Elle semble moins justifiée pour un donneur bilatéral qui intervient dans un nombre limité de pays et avec des volumes d'aide plus modestes.

4.2. Niveaux d'intégration des modèles d'allocation dans les procédures de décision des bailleurs

L'utilisation la plus normative des modèles d'allocation se retrouve à l'AID et au MCA : détermination du volume des enveloppes géographiques triennales dans le cas de l'AID, sélection des pays bénéficiaires dans le cas du MCA. Notons que le modèle de l'AID, décrit dans la partie 1, est très fortement centré sur les questions dites de « performances » de la gouvernance locale. Une des premières limites qui en découle est qu'une faible variation de la note de gouvernance entre pays receveurs (variation inter pays) implique un changement important dans le montant alloué, alors même que la variation dans le temps de cette note (variation intra pays, qui mesure les progrès du pays considéré) n'est pas pris en compte.

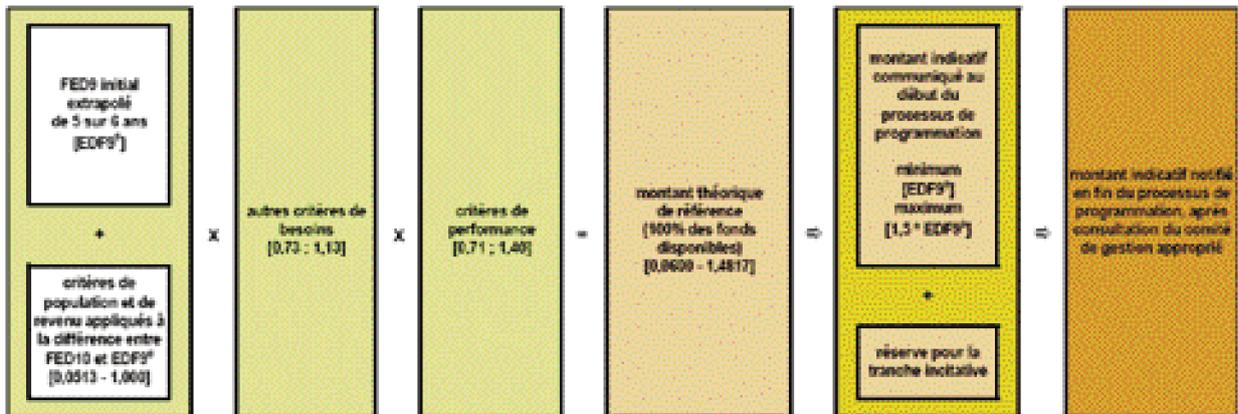
d'allocation (cf. graphique 6). Néanmoins, le caractère incitatif doit être nuancé par le fait que les critères de performances et la tranche incitative ne se traduisent *in fine* par une faible variabilité de l'aide allouée.

Le DFID, de façon originale, se pose en bailleur de « dernier ressort » en appliquant son modèle d'allocation optimale aux flux totaux d'aide publique au développement. L'objectif assigné au modèle, dont la spécification est par ailleurs très classique¹⁴, est de promouvoir une aide plus efficace en permettant la détection des *orphans and darlings*. Outil managérial d'aide à la décision, il s'applique de manière

La Commission européenne assigne un objectif moins normatif et davantage indicatif et incitatif à son modèle

14. Le modèle du DFID, proche de celui de l'AID, pondère les trois critères de population, revenu monétaire, et gouvernance (CPIA).

Graphique 6. Modèle d'allocation géographique de la Commission européenne



Les autres critères de besoins concernent la situation des moins de 15 ans, la prévalence du HIV, l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) et la vulnérabilité structurelle (PMA, pays enclavés ou insulaires). Les critères de performance sont de natures économiques (croissance durable) et sociales (répartition du budget, atteinte des OMD) et non politiques.

indicative aux pays à faibles revenus. Il s'agit d'inciter à un ajustement de l'aide britannique et de nourrir l'analyse « politique » *ex post* entre le modèle théorique et l'allocation réelle.

Enfin, un groupe non négligeable de bailleurs bilatéraux comme la Norvège (NORAD), le Danemark (DANIDA) ou encore le Canada (ACDI) ont adopté un principe discrétionnaire d'allocation de leur aide. Leurs décisions ne sont donc pas issues de modèles paramétriques normatifs ou

même indicatifs. En revanche, les pays en développement sont classés en *catégories* afin de favoriser la concentration de l'aide (cf. encadré). Les volumes et les modalités de l'aide allouée varient en fonction de la catégorie. Les pays « cibles » des catégories prioritaires sont en général bénéficiaires d'« aide programme », en étroit lien avec leurs stratégies nationales de développement.

Qu'en est-il de la France ? Le ministère des Affaires étrangères et le Trésor ont travaillé en 2005 et 2006 sur une

Encadré : Allocation discrétionnaire de l'aide – ACDI, NORAD, DANIDA

ACDI :

Objectifs : concentration de l'aide et abandon de l'aide projet au profit de l'aide programme

Classement en 5 catégories

La catégorie « partenaires » regroupe 25 pays respectant des critères de pauvreté et de bonne gouvernance, et d'expérience de la coopération canadienne. Ces pays bénéficient d'aide-programme et de volumes d'aide en augmentation. Les déboursements se font de manière discrétionnaire.

NORAD :

Objectifs : concentration de l'aide

Classement : 2 catégories

Catégorie « partenaire » (ad hoc avec modifications). Les volumes de l'aide évoluent peu. Les déboursements s'effectuent de manière graduelle (tranche fixe basée sur le DSRP et tranche flexible en fonction de critères prédéfinis).

DANIDA :

Stratégie non changée depuis 88

Classement : une seule catégorie (20 pays) selon 7 indicateurs précisément définis. Les modalités d'allocation et de déboursement sont discrétionnaires.

proposition de modèle indicatif conçu comme « outil d'aide à la décision », afin d'orienter progressivement les volumes additionnels d'APD.

Ce modèle normatif a été construit sur la base de l'allocation géographique constatée de l'APD française entre les pays de la ZSP : un premier modèle *explicatif* de l'aide passée a ainsi mis en avant la significativité de la gouvernance, de la pauvreté et de la francophonie comme critères de sélectivité¹⁵.

A ces premiers critères, dont la pondération influe notablement sur la liste des pays prioritaires, sont ajoutés des variables supplémentaires pour compléter la prise en compte des performances et des besoins des pays : EVI pour la vulnérabilité, distance par rapport à l'atteinte des OMD (prime aux pays les plus critiques)¹⁶ et variation de l'indice de développement humain (IDH) pour la performance.

15. La gouvernance est appréciée par le World Governance Indicator (cf. partie II), et la francophonie par la proportion des élèves scolarisés en français.

16. L'EVI est un indicateur établi par l'ONU (cf. partie II) ; le PNUD classe les pays en trois catégories selon leur probabilité d'atteinte des OMD.

Conclusion

L'étude remet en cause la non sélectivité de l'aide française avancée par certains travaux académiques et met par ailleurs en évidence une sélectivité de l'aide AFD : l'aide française totale est caractérisée par un fort effet d'inertie, mais ne paraît pas particulièrement non sélective. L'aide engagée par l'AFD est sélective sur les critères de capital humain et de gouvernance. La détermination des critères explicatifs de l'allocation des prêts ou des dons justifie l'utilisation des deux instruments.

Les études de comparaison de la sélectivité des bailleurs bilatéraux et multilatéraux sur l'ensemble des PED ignorent les solidarités spécifiques fondées sur l'histoire des bailleurs bilatéraux. Or, ces spécificités pré-déterminent en quelque sorte les géographies d'intervention de certains bilatéraux. De ce fait, les conclusions d'une telle comparaison peuvent être biaisées.

Sur la question de la pertinence d'un modèle pour un bailleur bilatéral, et plus particulièrement pour une agence telle que l'AFD, deux arguments plaident en faveur de l'utilisation d'un tel modèle comme outil d'aide à l'analyse managériale ex post, plutôt que comme modèle normatif ex ante. Le premier

argument a trait aux volumes modestes d'aide engagés par ces agences par rapport à ceux des multilatéraux, sur des périmètres géographiques prédéterminés. Le deuxième concerne le souci de forte réactivité des bilatéraux face à un changement de contexte soudain, surtout pour des instruments d'aide tels que les prêts faiblement concessionnels (Michaïlof, 2005).

Enfin, l'élargissement du mandat de l'AFD à certains pays émergents sur la problématique du Climat pose la question de l'universalité des modèles d'allocations. Outre la question technique de l'intégration de l'objectif « préservation du climat global » dans la spécification du modèle, cela pose la question de l'objet de l'aide publique au développement : d'une part, une mission « classique » de solidarité internationale envers les pays en développement, et d'autre part une mission de préservation de biens communs de l'humanité comme le climat. Toutes deux légitimes, ces deux missions ne répondent pas exactement au même principe de motivation de l'agrégat « Aide Publique au Développement ». Cette évolution limite la pertinence de l'utilisation d'un modèle unique et normatif d'allocation géographique de l'aide.

Annexe : Spécification des différents modèles

1^{er} modèle : utilisation de données transversales par les Moindres Carrés Ordinaires

Les données sont toutes utilisées en moyennes, sur 1999-2004, sans spécification « Tobit¹⁷ » du fait que l'aide française est très largement saupoudrée sur l'ensemble des pays de la partie 1. L'ensemble des tests valident les hypothèses de Gauss-Markov, sous-jacentes à l'estimation, mais les résultats sont soumis à de fortes limites sur cette technique économétrique :

- **l'endogénéité par la double causalité** (ou biais de simultanéité) est probable : le niveau des engagements de la France peut expliquer les caractéristiques des pays (par exemple, l'éducation), auquel cas, un lien de causalité est établi à tort. Par exemple, une première lecture permet de conclure que les montants de dettes annulées expliquent les engagements (hors annulation de dettes) français, alors qu'il s'agit certainement de l'inverse : les forts montants engagés expliquent les annulations de dettes qui suivent. Le traitement de données en transversale, donc sans information dans le temps, ne permet pas de distinguer le sens de la causalité ;
- **l'endogénéité par variables omises** n'est pas contrôlée : une corrélation déterminée entre deux variables peut être en fait due à une corrélation « indirecte » liée à une troisième variable omise. Par exemple, le modèle MCO indique la situation post-conflit comme déterminante d'engagements plus importants, alors qu'il s'agit certainement d'un « facteur commun » à ces pays : les destructions massives sont corrélées à la situation post-conflit d'un pays, et expliquent les engagements de la France. Il n'est pas évident que, par exemple, à niveau d'infrastructures égal, la France aide les pays post-conflits.

2^{ème} modèle : utilisation de données de panel par les Effets Spécifiques

L'utilisation de données de panel, lorsque les hypothèses de Gauss-Markov sont respectées, permet de pallier les limites évoquées ci-dessus :

- **l'indépendance sérielle** des écarts aléatoires (ou l'absence d'autocorrélation dans le temps) est assurée par l'utilisation des données sur des sous-périodes de 2 ans. Ainsi, toutes les variables sont introduites en moyenne sur ces sous-périodes (1999-2000 ; 2001-2002 ; et 2003-2004), et les écarts aléatoires ne sont pas autocorrélés. Par ailleurs, l'introduction d'une tendance (variable prenant la valeur 1 pour l'année 2000, 2 pour l'année 2001, etc.) contribue également à extraire les risques d'autocorrélation dans le temps. Les hypothèses de Gauss-Markov sont alors toutes respectées ;
- **l'endogénéité** est évitée, sous sa forme de biais de simultanéité, par l'introduction de toutes les variables explicatives avec un retard. D'après le test de Breusch Pagan, les effets spécifiques (variables omises) sont statistiquement aléatoires, c'est-à-dire non corrélés avec les variables explicatives. En effet, les effets spécifiques à chaque pays sont principalement liés à des relations politiques ou diplomatiques, qui varient dans le temps, et qui ne semblent pas liées à la pauvreté, la vulnérabilité ou la gouvernance.

17. Cette spécification permet de prendre en compte l'existence de variables tronquées, c'est-à-dire le fait que l'aide ne puisse pas être négative et soit bornée à 0.

Cependant, l'existence d'effets aléatoires n'exclut pas l'existence d'effets fixes dans le temps, pouvant être corrélés avec les variables explicatives. Une méthode de contrôle alternative doit être proposée pour l'ensemble des variables omises, effets spécifiques fixes ou aléatoires.

3ème modèle : utilisation de données de panel dynamique par la Méthode des Moments Généralisés

L'utilisation des GMM « en système » permet de disposer d'un modèle robuste :

- **l'endogénéité est contrôlée** : les variables explicatives sont à nouveau introduites avec un retard pour éviter la double

causalité, et instrumentées pour celles qui seraient prédéterminées (c'est-à-dire, dans notre cas, des variables en t qui seraient expliquées par les engagements français en t) ; et l'ensemble des effets spécifiques, fixes ou aléatoires, sont pris en compte ;

- **un effet d'inertie** est observé par l'introduction de la variable expliquée retardée, ce qui permet un modèle plus adapté, avec un pouvoir explicatif plus important. La lecture des coefficients permet alors de comprendre les critères d'allocation de l'aide qui n'est pas inerte et dont l'allocation peut varier d'une année sur l'autre.

Liste des sigles

AFD - Agence Française de Développement

AID - Association internationale pour le développement

APD - Aide Publique au Développement

CAD - Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

CDP - Comitee for Development Policy

CICID - Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement

CPIA - Country Policy and Institutional Assessment

EVI - Economic Vulnerability Index

GMM - Méthode des moments généralisés

HAI - Human Assets Index

MCA - Millenium Challenge Account

OMD - Objectifs du millénaire pour le développement

PMA - Pays moins avancés

PPP - Purchasing Power Parity

WGI - World Governance Indicator

ZSP - Zone de Solidarité Prioritaire

Bibliographie

Amprou, J. et L. Chauvet 2007, Débats sur l'efficacité de l'aide : fondement et nouveaux enjeux, *Efficacité et allocation de l'aide, revue des débats*, Notes et Documents n°37, Agence Française de Développement, Paris.

Amprou, J., P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney (2007), "Aid Selectivity According to Augmented Criteria", *The World Economy*, 30(5), pp. 733-763, mai.

Alesina A. et D. Dollar (2000), «Who Gives Foreign Aid to Whom and Why? », *Journal of Economic Growth*, 5.

Berthélémy J.C. (2004), *Bilateral Donors' Interests vs. Recipients' Development Motives in Aid Allocation: Do All Donors Behave the Same?*, Papier présenté à la conférence HWWA sur l'Economie Politique de l'Aide, Hambourg, 9-11 Décembre.

Berthélémy J.C. et A. Tichit (2004), « Bilateral Donors' Aid Allocation Decisions. A Three Dimensional Panel Analysis », *International Review of Economics and Finance*, n° 13, pp. 253-274.

Burnside C. and D. Dollar (2000). «Aid, Policies and Growth», *American Economic Review*, 90(4).

Center for Global Development (2004, 2005 et 2006), *The Commitment to Development Index*, Washington D.C.

Chauvet, L. et P. Collier (2005), *Policy Turnarounds in Failing States*, University of Oxford, mimeo, Oxford.

CICID (2004), *Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 20 juillet 2004 : relevé de conclusions*, Paris.

Collier P. and D. Dollar (2002), « Aid Allocation and Poverty Reduction », *European Economic Review*, 45, pp. 1470-1500.

Collier, P. et A. Hoeffler (2004), "Aid, Policy and Growth in Post-conflict Societies", *European Economic Review*, Vol. 48, octobre, pp. 1125-1145.

Collier, P. et A. Hoeffler (2002), *Aid, Policy and Growth in Post-Conflict Societies*, Policy Research Working Paper No. 2902, The World Bank, Washington D.C.

Dollar, D. et V. Levin (2006), "The Increasing Selectivity of Foreign Aid, 1984-2003", *World Development Journal*, Vol. 34, décembre, pp. 2034-2046.

Dollar, D. et V. Levin (2004), *The Increasing Selectivity of Foreign Aid, 1984-2002*, Working Paper No.3299, The World Bank, Washington D.C.

Guillaumont P. (2001), *On the Economic Vulnerability of Low Income Countries*, Etudes et Documents E 2001.02, CERDI, Clermont-Ferrand.

Kaufmann D., A. Kraay et M. Mastruzzi (2004), "Governance Matters III: Governance Indicators for 1996, 1998, 2000, and 2002", *World Bank Economic Review*, Vol.18, pp. 253-287.

Levin, V. and D. Dollar (2005), *The Forgotten States: Aid Volumes and Volatility in Difficult Partnership Countries (1992-2002)* Mimeo, summary paper prepared for the DAC Learning and Advisory Process on Difficult Partnerships, Oxford Policy Management, Novembre, Oxford.

Magnes P. (2006), *La sélectivité de l'Aide Publique au Développement Française*, Mémoire de Master Recherche en Economie du Développement, CERDI - Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand.

Maizels A. et M.K. Nissanke (1984), "Motivations for Aid to Developing Countries", *World Development*, Vol.12, pp. 879-900.

McGillivray M. (1992), "A Reply", *World Development*, 20(11), pp. 1699-1702.

McGillivray M. (1989), "The Allocation of Aid among Developing Countries: A Multi-Donor Analysis Using a Per Capita Aid Index", *World Development*, 17(4).

McKinlay R.D. et R. Little (1978), "The French Aid Relationship: A Foreign Policy Model of the Distribution of French Bilateral Aid, 1964-70", *Development and Change* 9, pp. 459-478.

Michaïlof S. (2005), « Commentaires » sur l'article « Reformuler la Formule : une Modeste Proposition pour Inclure des Résultats dans les Procédures d'Allocation de l'Aide de l'IDA » Ravi Kanbur, Actes de la conférence EUDN, *Revue d'Economie du Développement*, Vol. 2-3.

OCDE-CAD, (2004), *DAC Peer Review : France*, Paris.

Rice C., (2006), *Remarks on Foreign Assistance*, Discours prononcé à la Georgetown University, 19 janvier 2006, Washington D.C.

Radelet, S. (2004), *Aid Effectiveness and the Millennium Development Goals*, Working Paper No.39, Center for Global Development, Washington D.C.

Roodman D. (2004), *The Commitment to Development Index*, 2004 Edition, Center for Global Development, Washington D.C.

Série Documents de travail

- N° 1 *A Poverty Forecasting Tool: A Case-Study of Senegal*
Thierry Latreille, AFD - Janvier 2005.
- N° 2 Les OMD et l'aide de cinquième génération
Jean-David Naudet, AFD - Mai 2005.
- N° 3 Biens publics mondiaux et développement : De nouveaux arbitrages pour l'aide ?
Sarah Marniesse, AFD - Septembre 2005.
- N° 4 Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles. Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion des crises
Beyond the Fragile State: Taking Action to Assist Fragile Actors and Societies
Jean-Marc Châtaigner et François Gaulme, AFD - Septembre 2005.
- N° 5 La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché
Pierre Baris, Jean Zaslavsky, Serge Perrin - Septembre 2005.
- N° 6 Turquie : Risque systémique bancaire et vulnérabilités macro-financières
François-Xavier Bellocq et Vincent Caupin, AFD - Octobre 2005.
- N° 7 La Tunisie et le marché euro-méditerranéen du tourisme
Jean-Raphaël Chaponnière, CEPN et AFD et Marc Lautier, CARE, Université de Rouen - Septembre 2005.
- N° 8 Le développement, une question de chance ? A propos du rapport sur le développement dans le monde 2006 « Equité et Développement »
Development, a Question of Opportunity? A Critique of the 2006 World Development Report: Equity and Development
Jean-Pierre Cling, Denis Cogneau, Jacques Loup, Jean-David Naudet, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, DIAL - Septembre 2005.
- N° 9 *Aid Selectivity According to Augmented Criteria*
Jacky Amprou, AFD, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney, CERDI - Novembre 2005.
- N° 10 Le Cambodge rural face à la pauvreté : contribution à la réflexion sur les dynamiques agraires et le changement social
Julien Calas, AFD Phnom-Penh - Janvier 2006.
- N° 11 Vietnam : les vulnérabilités macro-financières associées au processus d'émergence.
Vietnam: Macro-Financial Vulnerabilities Associated with the Emergence Process
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 12 Chine : la croissance et ses déséquilibres
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 13 Legs colonial et gouvernance contemporaine (Note de synthèse)
Jean-François Bayart, Romain Bertrand, Thornike Gordadze, Béatrice Hibou et Françoise Mengin, FASOPO (Fonds d'analyse des sociétés politiques) - Mars 2006.

- N° 14 Apprendre pour vivre et travailler : contribution du GEFOP au Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale
Learning for Life and Work : GEFOP Contribution to the World Development Report 2007
Réseau GEFOP (Synthèse rédigée par R. Walther) - Mars 2006.
- N° 15 La formation professionnelle en secteur informel (Note de problématique)
Vocational Training in the Informal Sector - Issue Paper
Richard Walther, consultant ITG - Mars 2006.
- N° 16 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Maroc
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Morocco Field Survey
Richard Walther, consultant ITG - Juin 2006.
- N° 17 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Cameroon Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder, AFD - Juillet 2006.
- N° 18 Rapport sur le risque-pays du Maroc
Jérôme Sgard, Cepii et Université de Paris-Dauphine - Juin 2006.
- N° 19 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Bénin
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Benin Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
- N° 20 Institutions, développement et pauvreté
Institutions, Development and Poverty
Alice Sindzingre, CNRS, EconomiX, Université Paris X-Nanterre ; School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres - Juillet 2006.
- N° 21 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
- N° 22 Les fondations philanthropiques américaines, acteurs émergents de la mondialisation et piliers du dialogue transatlantique.
American Philanthropic Foundations: Emerging Actors of Globalization and Pillars of the Transatlantic Dialog
Benoît Chervelier, German Marshall Fund of the United States, et Joseph Zimet, AFD - Juillet 2006.
- N° 23 L'AFD et ses partenaires : La dimension culturelle
Philippe d'Iribarne, CEREB - CNRS - Août 2006.
- N° 24 Secteur de l'eau au Sénégal - Un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ?
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
- N° 25 Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud: Quelle place pour le secteur privé ?
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
- N° 26 L'intégration des programmes d'aide alimentaire aux politiques de développement du Niger : le cas de la crise alimentaire 2004-2005.
The Integration of Food Aid Programmes in Niger's Development Policies: the 2004-2005 Food Crisis
Dorothee Chen et Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, en partenariat avec DIAL - Septembre 2006.
- N° 27 Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de marché au bénéfice des filières cotonnières africaines
Jean Cordier, Agrocampus Rennes - Septembre 2006.

- N° 28 Les privatisations en zone franc – synthèse des travaux du groupe de travail MINEFI/AFD
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - Septembre 2006.
- N° 29 *Out of the financing trap? Financing post-conflict countries and LICUSs*
Marc Raffinot, Université-Dauphine, et Christine Rosellini, DIAL, Paris - Octobre 2006.
- N° 30 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Afrique du Sud
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the South Africa Field Survey
Richard Walther, ITG Consultant, Ewa Filipiak, département de la Recherche, AFD, et Christine Uher, AFD - Octobre 2006.
- N° 31 *The Brain Drain: What Do We Know?*
Frédéric Docquier, FNRS and IRES, Université Catholique de Louvain and World Bank - Khalid Sekkat, DULBEA, Université Libre de Bruxelles - Octobre 2006.
- N° 32 Les délocalisations françaises vers la Turquie
Julien Gourdon, CERDI, Université d'Auvergne - Décembre 2006.
- N° 33 Capital naturel et développement durable en Afrique
Natural Capital and Sustainable Development in Africa
Pierre-Noël Giraud, CERNA, Centre de recherche en économie industrielle, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, Denis Loyer, AFD - Décembre 2006.
- N° 34 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Ethiopie
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Ethiopia Field Survey
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 35 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Angola
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Angola Field Survey
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 36 Les accords de partenariat économique : des accompagnements nécessaires
Economic Partnerships Agreements: Accompanying Measures Are Needed
Anna Lipchitz, département de la Recherche, AFD - Janvier 2007.
- N° 37 Energie du Mali, ou les paradoxes d'un « échec retentissant »
Béatrice Hibou, CNRS - CERI, Olivier Vallée, Consultant, AFD - Janvier 2007.
- N° 38 *Public Private Partnerships in Water and Electricity in Africa*
Emmanuelle Auriol, ARQADE and IDEI Toulouse Sciences Economiques, Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - Janvier 2007.
- N° 39 *Economic Partnership Agreements and Regional Trade Flow Dynamics: The ECOWAS Case*
Benoît Faivre Dupaigne, Vanessa Alby-Flores, Borgui Yerima, Ann Vourc'h, Anna Lipchitz, Philippe Chedanne - Mars 2007.
- N° 40 La Régie des eaux de Phnom Penh : un modèle de gestion publique efficace
Aymeric Blanc et Alain Riès, département de la Recherche, AFD - Mai 2007.
- N° 41 Répartition des gains dans les partenariats public-privé : effets comparés des modalités d'assiette d'une redevance de concession
Olivier Ratheaux, AFD - Juin 2007.
- N° 42 *Potential Financial Frameworks for a Sustainable UNEO*
Helle Husum, COWI, Erik Brander, COWI, Suzanne A.K. Steensen, COWI, et Emmanuelle Lachaussée, AFD - Juin 2007

- N° 43 La concession des aéroports de Madagascar : une privatisation en trompe-l'œil ?
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 44 La concession du chemin de fer du Cameroun : les paradoxes d'une réussite impopulaire
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 45 Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005
Jean-Pierre Olivier de Sardan, LASDEL, avec la participation de M. Ali Bako, E. Guillermet, O. Hamani, Y. Issa, M. Koné et M. Moha - Septembre 2007.
- N° 46 Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils Institutionnels 2006 »
A new institutional database: « Institutional Profiles 2006 »
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD et Jacques Ould Aoudia, DGTPE - Septembre 2007
- N° 47 *Governance of Renewable Natural Resources: Concepts, Methods and Tools*
Sheila Wertz-Kanounnikoff, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et Dominique Rojat, AFD - Septembre 2007.
- N° 48 La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso
François Xavier Bellocq et Arthur Silve, Département de la Recherche, AFD - Septembre 2007.
- N° 49 *Youth and labour market in Africa (DIAL)*
Jean-Pierre Cling, Flore Gubert, Christophe J. Nordman, Anne-Sophie, DIAL - Octobre 2007.
- N° 50 *Culture and development: The continuing tension between modern standards and local contexts*
Hèla Yousfi, Researcher at "Gestion et société", CNRS, Paris, France – Novembre 2007
Visiting Fellow at IDS (Institute of Development Studies) at the University of Sussex, Brighton, UK.
En anglais uniquement.
- N° 51 *Transferts et déséquilibres macroéconomiques des économies ultramarines*
Philippe Jean-Pierre, université de la Réunion – Novembre 2007
- N° 52 *Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer*
Bernard Poirine, (adresse mail) Université de la Polynésie française – Novembre 2007
- N° 53 *Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines*
Jean-Michel SALMON, maître de conférences et consultant indépendant à STRADEVCO – Novembre 2007
- N° 54 *Regional Trade Agreements and Developing Countries: The Case of the Independent Pacific Island States*
Robert Scollay – Novembre 2007
- N° 55 *Corporate Social Responsibility in Turkey: Overview and Perspectives*
Naïg Cozannet, Agence Française de Développement, Helge Rieper, Frankfurt School of Management and Finance, Yekbun Gurgoz, Agence Française de Développement - December 2007.